

LE FRONT

Le journal des étudiants et étudiantes de l'Université de Moncton

Le mardi, 13 octobre 1987

L'inévitable est arrivé:

Crise au sein du bureau de direction de la FEUM

C'est lors de la séance du conseil d'administration de la FEUM de mardi soir dernier que le Directeur des Affaires internes de la FEUM, M. Denis Chamberland, a vivement dénoncé l'inertie et l'irresponsabilité du Président de la FEUM, M. Bertin Losier.

par Yvon Lacoste

En effet, M. Chamberland dans une envolée lyrique digne d'un étudiant en Art dramatique, n'a pas lésiné sur les mots en mentionnant particulièrement le manque de communication de la part du Président de la FEUM avec les autres membres du Bureau de direction de la FEUM ainsi que son incapacité à faire avancer les dossiers "chauds" de la FEUM.

M. Losier n'a pas voulu commenter les allégations du directeur des Affaires internes en précisant qu'il préférerait attendre quelques temps avant de faire la réplique à M. Chamberland, et cela, d'une manière plus concise et sérieuse.

Entre-temps, certains membres du conseil d'administration réagissaient en donnant le bénéfice du doute aux propos tenus par le directeur des Affaires internes, tout en ne niant pas le fait que le président de la FEUM avait manqué jusqu'ici de leadership durant son mandat.

Assemblée générale spéciale

Comme le conseil d'administration de la FEUM n'a pu s'entendre sur une solution à apporter au litige entre les membres du Bureau de direction de la FEUM. Le conseil a décidé de remettre ce problème à l'assemblée générale spéciale à la demande du directeur des Affaires internes, qui aura lieu le mercredi, 21 octobre prochain à 13h00 à l'édifice Jacqueline Bouchard.

A l'ordre du jour, il y aura trois points seulement soit le rapport sur les activités des membres de Bureau de direction de la FEUM, permis de boisson et finalement l'évaluation des professeurs. Une assemblée à ne pas manquer!

Voir L'inévitable... p2



L'incompétence du président de la F.E.U.M.

"Bertin Losier"? "C'est qui ça?". C'est ce que dit une grande majorité des étudiant(e)s du CUM. La surprise est encore plus grande lorsqu'on leur dit qu'il est le président de la Fédération des Étudiants de l'Université de Moncton (F.E.U.M.).

par Mario Léonard

Pierre Malenfant, ex-directeur des finances de la F.E.U.M., déplore le manque total de leadership du président de la Fédération, M. Bertin Losier, dans plusieurs dossiers comme celui du *Protecteur universitaire*, qui devait voir le jour au mois de septembre dernier, ou le dossier très important des *Prêts et Bourses*. Lors de la campagne électorale de M. Losier, ce dernier avait fait bien des promesses au sujet des prêts et bourses mais rien de concret n'a été fait. Le C.A. de la F.E.U.M., qui avait précédé celui que nous avons maintenant, avait travaillé très fort sur ce dossier. Ce conseil, en avril 1986, avait présenté à M. Hatfield, un document fait par l'Université de Moncton et la F.E.U.M., sur l'endettement des étudiant(e)s francophones du Nouveau-Brunswick. En novembre '86 toujours ce même conseil, avec l'aide et l'appui des directeurs de l'aide financière des trois campus et le vice-recteur aux Affaires étudiantes, M. Louis Malenfant, avait présenté des recommandations de changements au système de prêts et bourses. Ce document complétait celui d'avril '86. En plus, ce dossier avait l'appui de tous les collègues communautaires et universités du Nouveau-Brunswick. Ce document était très important pour les étudiants.

Après ces événements, arrivèrent les élections de la F.E.U.M. et M. Losier fut élu à la présidence. En juin 1987, le comité ministériel se réunit et M. Losier était présent. Le comité ignora complètement le document et ses recommandations et M. Losier ne fit rien pour les défendre. Pour lui, sa présidence par interim de l'association qui représente les étudiant(e)s universitaires du Nouveau-Brunswick était plus importante. Les élections provinciales arrivèrent et rien ne fut fait par le président de la F.E.U.M. pour demander au parti de l'opposition à Frédéricion d'appuyer le document en question. Aucune conférence de presse, aucune action concrète ne fut prise. Le dossier des *Prêts et Bourses* était mort car M. Losier avait d'autres occupations plus importantes et ne prit pas la peine de déléguer quelqu'un d'autre à sa place.

Aujourd'hui, il est maintenant trop tard avec ce dossier, pour remédier à ce manque de compétence et de professionnalisme de la part de M. Losier. Les documents sont toujours là. Et on peut les consulter dans chaque conseil étudiant.

L'incompétence du président de la F.E.U.M., a reflété sur les quatre autres membres du conseil, qui furent inclus dans le même bateau, malgré le fait qu'ils n'étaient pas coupables.

Enfin, si tu veux en savoir plus long sur le sujet, défendre tes droits et dire ton opinion, tu n'as qu'à venir à l'assemblée générale spéciale de la F.E.U.M., mercredi le 21 octobre prochain, à l'édifice Jacqueline Bouchard.

M. Losier se devra d'être là pour répondre à vos questions.

Bonjour,

Je désire vous convoquer à la réunion régulière du conseil d'administration de la F.E.U.M. qui se tiendra le mardi 13 octobre 1987 à 19h00 au local 050 de la faculté d'Administration.

Ordre du jour

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lee Aaron
4. Démission du président de la F.E.U.M.
5. Péréquation
6. Comité du permis de boisson
7. Développement et paix
8. Journée de parution du Front
9. Vente de l'équipement de photocomposition
10. Autres
11. Clôture de la séance

Le président de la F.E.U.M.
Bertin Losier

SOMMAIRE

Politique générale	p. 2
Éditorial	p. 4
Affaires nationales	p. 6
Communiqués généraux et opinion du lecteur	p. 8
Sports	p. 10
Entr'acte	p. 12
Babillard	p. 13
Art et Culture	p. 14

POLITIQUE GÉNÉRALE ET COMMUNIQUÉS

Frank McKenna au Centre universitaire de Moncton

Le mercredi 7 octobre dernier, M. Frank McKenna, chef du Parti Libéral du Nouveau-Brunswick venait rendre visite aux étudiantes et étudiants du Centre universitaire de Moncton.

Par Mario Léonard

Le rally étudiant organisé par l'Association libérale de l'Université de Moncton avait lieu à l'ancienne chapelle, au troisième étage de l'édifice Taillon. Plus de 200 étudiant(e)s attendaient le Chef libéral. Des étudiants-chansonniers agrémentaient l'attente pour le chef. Un goûter était servi. On pouvait voir les affiches de plusieurs candidats collées sur les murs.

Vers 15h20, le chef fit son entrée avec les journalistes. Les partisans scandaient "Frank! Frank!". Quelques étudiant(e)s, en majorité de l'École de droit, scandaient également leur mécontentement face à l'accord du Lac Meech. M. McKenna monta sur la scène avec quelques candidats présents et après le mot de bienvenue de Steven MacKinnon, président de l'Association libérale de l'Université de Moncton et de M. Raymond Frenette, député de la circonscription hôte, le Chef libéral prit la parole.

Il annonça qu'un gouvernement Libéral diminuerait considérablement le prêt étudiant et augmenterait la bourse. Ceci permettrait aux étudiant(e)s universitaires du Nouveau-Brunswick, de diminuer leur endettement, tout en permettant à ces derniers d'être plus facilement éligibles pour une bourse.

Il s'adressa ensuite aux étudiant(e)s qui étaient en désaccord avec l'entente du Lac Meech. Il leur dit qu'un gouvernement Libéral travaillerait pour que les droits des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick soient respectés et que la promotion de la culture acadienne doit être faite au même niveau que celle du Québec. Il est d'accord avec eux et prêt à défendre ces droits et réouvrir l'entente.

Ce discours fut applaudi à tout rompre, et c'est avec des cris de joie et des poignées de main que M. McKenna est parti avec son autobus, le McKenna Express, pour d'autres rendez-vous.

Après la rencontre, tout le monde se sentait heureux et content des promesses du chef Libéral. Il faut dire aussi que son discours fut prononcé en français uniquement et improvisé d'une main de maître. Donc, après la visite de M. Hatfield et celle de M. McKenna, il nous reste seulement à attendre le prochain gouvernement et espérer que leurs promesses se réalisent le plus tôt possible.

L'inévitable...

Bottin étudiant... Bonne nouvelle!

En effet, le Directeur du bottin étudiant, M. Pierre Bourgeois, a annoncé aux membres du conseil d'administration de la FEUM, la date de parution du bottin en question qui aura lieu vers le 21 octobre prochain. Selon M. Bourgeois, l'objectif que celui-ci s'était fixé à l'effet que les ventes de publicité couvriraient les dépenses reliées aux coûts de production du bottin a été largement atteint.

Permis de boisson...

Suite à la dissension qui existe entre les membres du Bureau de direction de la FEUM. Le conseil d'administration a décidé unanimement de soumettre ce problème à l'attention des membres de la FEUM (voir assemblée générale). Rappelons que le dossier est toujours en suspens et que l'Université attend toujours une proposition de la FEUM concernant les modalités d'application d'un système de contrôle adéquat pour la gestion du permis en question. Entre-temps, pour essayer de "sauver les meubles" quelque peu, le conseil d'administration de la FEUM a voté unanimement la résolution suivante: "Que le CA de la FEUM forme un comité spécial afin de préparer une proposition pour l'assemblée générale spéciale de la FEUM du 21 octobre prochain concernant le dossier du permis de boisson. De plus, le comité aura pour tâche de sensibiliser la population étudiante sur ce dossier".

Le comité est formé de:

Chedley Belkhodja, représentant des Sciences sociales;
Kathy Verreault, représentante des Sciences infirmières;
Basil Arseneault, représentant de l'ENEF;
Denis Chamberland, Directeur des Affaires internes;
Marco Bernier, Président d'assemblée de la FEUM.

L'évaluation des professeurs...

Selon le président de la FEUM, M. Bertin Losier, le document qui a été présenté aux membres du conseil d'administration concernant l'évaluation des professeurs est irrecevable. En effet, le document révèle que suite à l'évaluation d'un professeur qui restera, soit dit en passant, confidentielle, celui-ci pourra utiliser les résultats de cette évaluation comme bon il lui semblera.

"Voilà un document qui rend inopérant tout le processus d'évaluation des professeurs tel que préconisé par la FEUM dans ses demandes antérieures i.e. une évaluation universelle avec accès à l'information", a déclaré le président de la FEUM. Par conséquent, la FEUM n'a pas d'autres choix que de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de la FEUM le 21 octobre prochain.

Budget \$\$\$...

C'est avec sept (7) mois de retard que le Directeur des finances, M. Paul Breau, a fait la présentation de son budget officiel pour l'année financière débutant le 1er mars 87 et se terminant le 28 février 1988. A noter que le Directeur des finances avait présenté auparavant aux membres du conseil d'administration un budget-brouillon pendant le mois d'avril dernier. L'inconvénient de ce budget-brouillon, c'est qu'il ne permet pas de savoir ou d'obtenir des données financières exactes sur l'évolution de la situation financière de la FEUM. Autrement dit, la FEUM a opéré avec un budget sans savoir exactement si les limites budgétaires étaient respectées. Heureusement que ce ne fut pas le cas, malgré l'absence d'états comparatifs mensuels depuis le début de l'année financière courante.

Afin de vous donner un aperçu des revenus et dépenses spéculées par le directeur des finances, voici les faits saillants de ce budget évalué à 197 771,00\$ dollars:

REVENUS:	Cotisation étudiante:	141 900\$
	Ventes de publicité:	16 802\$
	(Le Front)	
	Surplus accumulé :	15 500\$
DEPENSES:	Administration générale:	56 997,00\$
	CKUM-MF:	42 000,00\$
	Le Front:	46 724,00\$

Rapport d'activités des membres du Bureau de direction de la FEUM

Quoique les membres du Bureau de direction de la FEUM en avaient long à dire sur leurs activités depuis le début de leurs mandats respectifs, il n'en demeure pas moins que les membres de la FEUM auront l'occasion d'entendre ces mêmes individus faire leurs rapports individuellement lors de l'assemblée générale spéciale du 21 octobre prochain. Toutefois, je me permettrai de vous donner quelques faits percutants suite à l'audition des rapports verbaux faits aux membres du conseil d'administration de la FEUM.

Le président de la FEUM:

Lors d'un voyage d'affaires à Frédéricton pour la FEUM, le président de la FEUM s'est payé le luxe d'un accrochage automobile qui a coûté 500\$ aux contribuables-étudiants. Concernant ce même voyage, où le président de la FEUM avait rencontré les haut-fonctionnaires du Ministère de l'éducation au sujet du dossier des prêts-bourses. Eh bien, celui-ci n'a rien fait qui vaille après cette rencontre pour promouvoir ce dossier auprès des instances décisionnelles de la FEUM et des politiciens qui sont en pleine campagne électorale.

Le directeur des Affaires internes de la FEUM:

-Chevauchement de ses tâches avec les autres membres du Bureau de direction de la FEUM.
-Travail presque inachevé dans tous les cas, causé par un conflit de travail avec le président de la FEUM.
-Tendance à travailler individuellement.

La directrice des Affaires externes:

Beaucoup de voyages d'affaires, mais avec un porte document vide! La question est de savoir quelle est la rentabilité politique, culturelle et sociale que ces réunions, congrès, conférences ont pu rapporter à la FEUM???

Le directeur des finances:

Travaillait à l'extérieur de la ville de Moncton. Toutefois, a pu s'occuper du dossier du Centre social pendant la période estivale. Pourtant, n'a pas eu le temps de travailler son budget??? Où sont les priorités du directeur des finances?

L'équipe de montage du Front...c'est maintenant réglé!

Eh oui, le Directeur du Front, M. Waffik Nafsi, est venu expliquer à la table du conseil d'administration de la FEUM que d'ici un mois l'équipe de montage sera dissoute pour faire place à un employé à temps plein qui s'occupera dorénavant du montage du journal. Cette déclaration de la part de M. Nafsi fait suite à un dialogue serein avec les membres du bureau de direction de la FEUM concernant l'avenir de l'équipe de montage actuelle. Cette discussion a porté principalement sur le remplacement graduel de l'équipe de montage par un employé(e) complétée, permettre une meilleure efficacité ou un rendement optimum du journal.

Voilà pour cette semaine, il y aura sûrement encore plus d'actions la semaine prochaine.

POLITIQUE GÉNÉRALE ET COMMUNIQUÉS

LA CAMPAGNE ELECTORALE: NEGLIGE-T-ON LA QUESTION LINGUISTIQUE ?

Michel Doucet, président de la Société acadienne du Nouveau-Brunswick, animait, jeudi dernier, au Salon du chancelier de l'édifice Taillon, un débat sur la question linguistique et sa place dans la campagne électorale.

par Pat Luc Grenier

Organisé par le département des sciences politiques de l'Université de Moncton, ce débat se voulait une conscientisation des droits de la société acadienne francophone.

Michel Doucet, qui est également professeur à l'école de droit de l'U de M, a donné le ton au débat par un mise au point de la situation francophone au N.-B. Il a sévèrement souligné les inégalités auxquelles doivent faire face les acadiens de langue française à tous les niveaux de la société néo-brunswickoise.

Par la suite, le Président de la S.A.N.B. a clairement pointé du doigt les partis politiques et leur inertie. Il y a un peu plus d'un mois, la Société acadienne du Nouveau-Brunswick a fait parvenir aux partis Conservateur, Libéral et Néo-Démocrate, le document **Concertation 87**. Ce dossier de 103 pages

est rempli d'exemples et de preuves irrévocables de l'inégalité linguistique dont le français est victime au N.-B. La campagne électorale n'a certes pas apporté de solution à ce problème linguistique.

Selon M. Doucet, les partis politiques du N.-B. ne démontrent pas de volonté d'agir. Il se contentent plutôt de l'illusion d'une province aux institutions bilingues.

A certains intervenants incrédules, Michel Doucet a donné des exemples sujets à réflexion. Il a mentionné, entre autres, la ville de Bathurst où il n'y a aucun service en français à l'hôpital local alors que 70% de la population est francophone.

Michel Doucet a également fait passer le système juridique à la boîte des accusés. Selon la loi 88 adoptée en 1982, "tout citoyen a le droit d'utiliser la langue de son choix en cour". Mais la majorité des juges de la province ne comprennent pas un mot de français.

C'est donc un débat-conférence très informatif et convaincant qu'a offert la Société acadienne et son Président. Il est fortement à souhaiter que l'éveil francophone, face à l'assimilation progressive, se produise sans plus tarder.

LES TIMBRES

La Société canadienne des postes voit à nouveau ses activités paralysées par une grève provoquée par ses employés.

En juin dernier, nos vénérables facteurs déclenchaient un arrêt de travail. Trois mois se sont écoulés avant que nos respectables postiers entreprennent la même action que leurs confrères. Qui causera le prochain conflit? Les colleurs de timbres?

Pour faire partie de la grande famille canadienne des postes, il n'est pas nécessaire de posséder un baccalauréat ou tout autre diplôme; l'important c'est de savoir qu'un timbre coûte trente-six sous et qu'être syndiqué fournit des avantages. Ensuite, notre subtil gréviste croit être le nombril du monde. Voilà les résultats d'une syndicalisation excessive.

La Société canadienne des postes est une passoire. Les contribuables doivent boucher les trous. Le problème est qu'un trou sans fond, c'est difficile à remblayer.

A Ottawa, les deux partis en présence (le Syndicat des postiers et l'État) cherchent à s'étendre sur des questions salariales et de conditions de travail. Pendant ce temps, plusieurs citoyens canadiens attendent leurs comptes de téléphone, leurs taxes municipales, leurs chèques de chômage... Les timbrés s'en moquent. Pour eux, la patience n'a pas de limite... ainsi que les grèves.

Ne soyez pas surpris si un matin, en regardant par votre fenêtre, vous surprenez votre voisin à mordre le facteur.

Stéphane Tremblay

La directrice des affaires externes prise en flagrant conflit d'intérêts.

Suite à une petite enquête, nous avons découvert que la directrice des Affaires externes de la FEUM, Mlle Maryse Michaud, avait été embauchée par le comité de sélection de la FEUM qui était composé des autres membres du Bureau de direction de la FEUM.

Yvon Lacoste

Cet emploi créé dans le cadre du programme DEFI 87 et dont les exigences sont axées sur la formation académique de l'étudiant, a permis à Mlle Michaud, étudiante en service social, d'être embauchée à titre de "GRAPHISTE" pour le journal étudiant "Le Front" pendant la période estivale. Donc, dès le départ, on peut s'apercevoir d'une certaine incompatibilité au niveau de la formation académique de Mlle Michaud par rapport à l'emploi postulé.

Selon un porte-parole du Centre d'emploi du Canada pour étudiants, la FEUM avait reçu plusieurs candidatures sérieuses pour ce poste.

Selon la Loi sur les compagnies du N.-B., l'art. 96 (2) mentionne ce qui suit:

"Aucun règlement relatif au paiement du président ou de tout autre administrateur n'est valide ni ne peut être mis à exécution à moins qu'il n'ait été confirmé à une assemblée générale extraordinaire dûment convoquée à cette fin."

A noter que la loi sur les compagnies au N.-B. a préséance sur la constitution de la FEUM qui ne prévoit aucun mécanisme à ce sujet, et par voie de conséquence, la directrice des Affaires externes de la FEUM s'est servie de sa position privilégiée pour obtenir un emploi au sein de la FEUM ou de sa constituante le journal "Le Front".

Il semble évident qu'à la lumière de ces faits, des mécanismes plus appropriés pour ce genre de situation devraient être élaborés par un comité de la FEUM. Sinon, nous devons assister à des événements qui mettront en péril la réputation de la FEUM qui juste à présent est assez fragile.

Conflit d'intérêt ???

"Conflit d'intérêt" interjeta un spectateur à la réunion du conseil administratif du 6 octobre 1987 lorsque celui-ci apprit que Mlle Marise Michaud, directrice des affaires externes, occupa un poste durant l'été qui fut offert par un projet d'emploi d'été intitulé "défi 87" par l'entremise de la F.E.U.M. Cette interjection survint suite aux déclarations de M. Denis Chamberland, directeur des affaires internes, qui eurent pour but de démontrer que la rémunération salariale offerte par la F.E.U.M. pour le poste de Mlle n'était pas assez élevée pour permettre à celle-ci de payer son loyer et de rester à Moncton durant l'été. Si nous voulons que Mlle Michaud puisse voir à ses tâches durant l'été, pourquoi nous objecterions-nous au fait que celle-ci se trouve de l'emploi?

Plus tard lors de cette même réunion nous apprîmes que M. Bertin Losier président de la F.E.U.M., nous avait trahi en traversant de l'autre côté, c.à.d. en offrant ses services à la cie Mariott pour

servir de la boisson lors d'un party de Sciences Sociales. La cie Mariott, je veux bien le souligner, est celle à qui on accorda le permis de boisson du campus. Hé oui, la fameuse affaire du permis qui fait les manchettes du Front depuis quelques semaines et qui d'ordinaire permet aux diverses facultés d'organiser des "party", des "vins et fromages" et des "tavernes". Nous savons tous que ces droits sont menacés par la location du permis de boisson à la cie Mariott. Comment les membres du conseil exécutif peuvent-ils revendiquer cette décision administrative si l'un de leurs membres semble accepter le nouveau système? N'y a-t-il pas ici un vrai conflit d'intérêt.

Dans deux semaines une assemblée générale spéciale aura lieu et nous avons tous un devoir d'y être afin que la F.E.U.M. puisse connaître nos idées sur le problème du permis et les problèmes évidents de leadership à l'interne de la F.E.U.M.

Une voix concernée
Nathalie Chiasson, étudiante en Droit

ÉDITORIAL

Par Wafik Nafti

Et mardi soir fut le dilemme!

Une intense et sévère préoccupation au sein de la F.E.U.M. Voilà en quelques mots ce qui fusionne dans les nerfs cathodiques des responsables et des étudiants de l'Université de Moncton. Tout va mal! En effet les choses ne vont pas aussi bien qu'on peut le prétendre.

Un paradoxe, une dichotomie et une contradiction parcelent la table du CA et la transcendent. Mardi soir la réunion, mardi soir l'affrontement, mardi soir l'accusation, mardi soir la dénonciation, mardi soir la consternation, mardi soir la déception. Un procès qui a débuté un peu tard avec comme principal procureur général et accusateur de la couronne de notre chère F.E.U.M., Denis Chamberland. L'accusé Bertin Losier, le juge lui-même. C'est à ne plus en croire nos oreilles et nos yeux. Avec une insipide et légal diffamation, la plaidoirie de Denis Chamberland a réveillé les soupçons, attisé les rancœurs et dénaturé la morphologie du débat. Quelle franchise et quelle candeur se refléchissent dans la finalisation de l'acte verbal d'accusation qui a pu croire le poids de l'astuce du mot? Les arguments affluaient, s'entrecroisaient et se mêlaient dans un sens unique: l'interrogation accusatrice, le permis de boisson, le surplus financier de la F.E.U.M., le prêt-bourse et on en oublie, ah oui l'alliance, cette fameuse alliance. Qu'a t-elle de si particulier? Les gens se demandaient mais pourquoi donc Bertin Losier se préoccupe-t-il tant de l'alliance? Est-elle aussi importante qu'il le prétend? Nous a-t-elle seulement rapporté un bénéfice quelconque ou nous a-t-elle seulement fourni le bénéfice de douter de notre association censée être dynamique et à l'affût des mauvais sorts? Autant

de questions qui à notre vif regret Bertin Losier n'a pas su dénigrer les positions accablantes. Tant de vide autour de lui n'était pas à le rassurer et l'inciter à formuler sa stratégie de défense.

"J'en ai marre d'attendre que tu me donnes des ordres pour que je puisse aller vaguer à mes occupations" a dit M. Denis Chamberland à M. Bertin Losier. "Tu ne nous a jamais convoqué pour nous donner des directives ou des instructions. On nage dans le vide" a fini par dire monsieur Chamberland.

Mlle Marise Michaud de son côté assise à gauche de M. Losier lui a déclaré qu'elle non plus n'était pas contente de sa façon d'administrer la F.E.U.M. C'était en quelque sorte le carnage moral, la libération des gazs hallucinogènes. M. Losier quant à lui terni par l'image qu'on venait de lui faire a essayé de corriger et de rectifier certaines anomalies d'interprétation des arguments apportés. Mais en vain la partie commençait à se remplir de joueurs concentrés tous sur un seul camp. L'autre camp était violé. Il n'y avait que le gardien de but. Le résultat on le devine déjà.

Aujourd'hui se tiendra l'assemblée générale. Une assemblée générale qui promet des situations analogues et des péripéties aux effets sordides. Les membres du CA ou du moins la plupart d'entre eux ayant demandé la démission de M. Bertin Losier, à l'assemblée générale il en sera tenu compte mais d'après la constitution, l'assemblée générale ne peut pas légiférer en vertu d'une démission du président. En d'autres termes c'est lui-même qui doit la déposer.

Vents du passé et vents du présent

par Wafik Nafti

Pour certaines personnes, la critique est aisée et l'art est difficile, pour d'autres, la rationalité est un déchiffrement de la réalité. C'est ce qu'ont tenté les membres du C.A. et les quelques spectateurs rassemblés dans la salle de réunion, en termes de réactions, mardi soir passé. La caméra, les micros, les lumières sont toujours braqués sur ceux qui font et défont la politique. Ceux qui sont en arrière, on les oublie. Certes, la réunion de mardi n'a pas drainé un public monstre. La salle ne ressemblait pas à un rassemblement des membres d'un puissant syndicat à la veille d'une grève générale. Les quelques présents, ou plutôt les rares habitués de ces rencontres nocturnes, avaient l'oreille fine et l'oeil interrogateur. Éparpillés, mais à l'aise sur leur chaises tournantes, ils scrutent, tantôt songeurs, tantôt rieurs ou narquois, arborant des sourires d'une subtilité discutable, voilà les principaux acteurs. Leurs interventions accablent ou soutiennent, inquiètent ou relaxent.

M. Pierre Malenfant, ancien directeur des finances, savait de quoi il parlait. Avec assurance, il dénonça, en fin connaisseur, la politique de la F.E.U.M. en deux points qu'il avait eu l'occasion auparavant de tâter le pouls. Premièrement, son intervention faisait suite à celle de Mlle. Odette Haché, représentante de l'école de service social, qui avait fait allusion au budget et au surplus qui s'en est dégagé en disant "Pourquoi avoir payé 58\$ de frais de cotisation quand la F.E.U.M. fait des surplus?". Ayant appuyé cette excellente remarque, M. Malenfant argumenta que c'était impensable qu'un organisme à but non lucratif ne sache pas allouer ces disponibilités financières quand il s'agit d'un surplus au budget. J'en sais gré à M. Malenfant de m'avoir corrigé quand j'avais cru que le surplus du budget était prévu pour alimenter le financement du nouvel ordinateur du Front et de la F.E.U.M. L'achat de l'ordinateur n'était pas prévu dans le surplus mais bien dans le budget. Il avait ajouté que pendant la préparation du budget 86-87, il était question non de l'achat d'un ordinateur,

mais de l'achat d'une photocomposeuse ou de sa réparation. Finalement, on ne savait pas exactement laquelle des deux alternatives choisir. Il était donc difficile de prévoir avec quel montant du budget final, alimenter le budget du Front. M. Paul Breau, l'actuel directeur, avait concrétisé ces dires en ajoutant que le budget du Front a, en grande partie, été décidé en fonction de cet achat. L'allocation des ressources s'est faite sur la base d'un remboursement échelonné de la dette due à l'achat. Dans le budget du Front, ceci devait être ajouté aux dépenses que celui-ci couvrait en majeure partie.

Avec l'ajout de ces nouveaux éléments d'information, on a finalement compris la nécessité de faire participer la F.E.U.M. à nos dépenses. On a beau rectifier l'inexistante distinction entre le budget de la F.E.U.M. et celui du Front, mais avec cela on démontre que les budgets sont bel et bien distincts mais pas complémentaires. Si le Front continuait à payer ce qui est supposé être d'utilité générale, il ne serait pas capable d'honorer ses engagements envers un budget qui doit comporter autre chose que le paiement d'un ordinateur. Le point a été retenu et la F.E.U.M. s'est engagée à reconsidérer les frais à la charge du Front. Nos respects donc pour cette initiative. La présence d'un ancien directeur des finances dans cette salle a facilité la compréhension et la révocation de certains arguments de la part des actuels représentants du C.A. On ne doute pas de leur sincérité mais les avis et opinions de ceux qui ont servi l'association dans le passé, disons le franchement, sont indispensables. M. Malenfant a aussi parlé des prêts bourses qui, selon lui, sont le problème numéro un quant à l'ampleur. La présence des chefs de l'opposition aurait dû susciter la réaction coordonnée des autorités compétentes en la matière. En d'autres mots la F.E.U.M.

A suivre...

Directeur
Rédacteur en chef
Monteurs

Photocomposeuse
Responsable des politiques
étudiantes
Responsable des nouvelles
culturelles
Responsable des sports
Responsable des loisirs
entr'acte

Chroniqueur
Pigistes Sports

Pigistes

Correctrice
Livreur

Wafik Nafti
Wafik Nafti
Denis Boucher
Alain de Wamaffe
Lynne Gauthier
Ben Jobin
Marc Lajeunesse
Carole St-Pierre

Yvon Lacoste

Réjean Roy
Michel Morin

Mourad Mezgheri
Steven McKennon
Robert Nicholas
Mohamed Belkhadja
Luc Grenier
Stéphane Tremblay
Sandra Choquette
Hossein Parsa

Les articles, opinions, commentaires et autres qui parviennent au FRONT doivent être proprement dactylographiés à double interligne. Ils doivent parvenir au FRONT le mercredi précédent la date de parution, avant 17H00. Les articles qui parviendront au FRONT après cette heure seront publiés dans l'édition suivante.

Les articles doivent avoir, tout au plus, 500 mots. Ils doivent être accompagnés du nom et du numéro de téléphone de l'auteur afin que nous puissions le contacter au besoin. La signature d'un article n'est pas une marque de gratitude envers l'auteur, mais bien une marque de responsabilité envers ses écrits.

La rédaction se réserve le droit de retenir opinions, commentaires ou autres, qui ne répondent pas aux critères mentionnés plus haut, qui démontrent des idées de tendance discriminatoires envers les deux sexes, les minorités ou les groupes défavorisés (les personnes handicapées, les personnes à faible revenus etc...)

Le FRONT est imprimé à 4000 exemplaires par CUMBERLAND PUBLISHING LTD.,
B.P. 280; Amherst, Nouvelle-Écosse, B4H 3Z2



Computer World inc.



CLAUDE F. ROWAN

351 ST. GEORGE STREET, MONCTON, N.B. E1C 1W8 506-857-9710

"votre magasin d'ordinateurs"



ST COMPUTERS

<input type="checkbox"/>	Mega ST4	\$3,299.95	\$2,475
<input type="checkbox"/>	Mega ST2	\$2,299.95	\$1,725
<input type="checkbox"/>	1040ST	\$ 1,199.95	\$ 876
<input type="checkbox"/>	520STfm	\$ 899.95	\$ 627
<input type="checkbox"/>	520STm	\$ 599.95	\$ 359

(does not include a built-in drive)

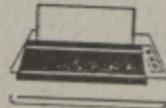
DISK DRIVES

<input type="checkbox"/>	SH205	\$1,099.95	\$ 834
<input type="checkbox"/>	SH204	\$1,099.95	\$ 834
<input type="checkbox"/>	SF314	\$ 499.95	\$ 321
<input type="checkbox"/>	SF354	\$ 299.95	\$ 218



MONITORS

<input type="checkbox"/>	SC1224	\$ 649.95	\$ 470
<input type="checkbox"/>	SM125	\$ 299.95	\$ 224



ST PRINTERS

<input type="checkbox"/>	SMM804	\$ 349.95	\$ 273
<input type="checkbox"/>	SLM804	\$2,995.95	\$2,247



MODEMS

<input type="checkbox"/>	SX212	\$ 169.95	\$ 129
--------------------------	-------	-----------	--------

Concessionnaire Educationel Autorisé
 Escomptes Educationel pour les étudiants et les professeurs de l'Université
 Téléphone: 857-9710

Prices subject to change without notice

Baguez Vous !



Commandez vos bagues dès aujourd'hui
 pour livraison avant Noël

Un représentant de La Mine d'Or sera aux facultés suivantes de 11H30 à

13H30:

13 octobre
 14 octobre
 15 octobre
 16 octobre

Taillon
 Sciences infirmières
 Administration
 Éducation

Un dépôt de \$40.00 est requis.



AFFAIRES NATIONALES

Mais à quel prix ?

Une entente. L'Accord. Des mots jolis, n'est-ce pas? Brian Mulroney pense que oui, en tout cas. Notre premier ministre a fait sa carrière ainsi que sa réputation sur l'atteinte des ententes. Maintenant, il est dans une position où il peut négocier des ententes à un autre niveau. Deux cas en particulier: L'accord du Lac Meech et, plus récemment, l'entente sur le libre-échange.

par **Steven MacKinnon**

Tout d'abord, il faut préciser quelques faits incontestables. Brian Mulroney n'est pas l'homme le plus populaire du pays. Il cherche désespérément des accomplissements tangibles à présenter aux électeurs canadiens lors de la prochaine campagne électorale qui pourrait avoir lieu l'an prochain. Ce qu'il ne semble pas réaliser, c'est que l'enjeu n'est pas moins que le futur du Canada comme on le connaît. L'expérience politique a maintenant précédence sur le bon sens et le bien-être futur de notre pays. Brian Mulroney sait que c'est facile de vendre une entente au public dans le court terme si les conséquences à long terme leur sont inconnues. Mulroney est un politicien qui ne vise que la prochaine élection et le maintien de son pouvoir.

Au mois de mai passé, Brian a regroupé les 10 premiers ministres provinciaux au Lac Meech, près d'Ottawa. Ces onze hommes ont débattu pendant une nuit de temps sur le futur constitutionnel du pays. A la fin, M. Mulroney a réussi à faire ce qui était impossible auparavant. Il a fait s'entendre, dix hommes qui représentent chacun des intérêts différents.

Mais à quel prix? Un prix énorme aux provinces, sans reconnaître les droits de la femme ou des francophones hors-Québec. Il a laissé aux gouvernements provinciaux l'option de ne pas participer dans les programmes fédéraux, tels les soins de santé. Les prix à payer pourraient remplir vingt journaux "Le Front" et tout cela pour faire sortir de la salle de rencontre, à six heures le matin, dix visages souriants.

L'entente sur le libre-échange est un autre cas. Après avoir annoncé une rupture des négociations, M. Mulroney a continué de négocier, et ce jusqu'à la dernière minute possible. Il a cédé aux américains le pouvoir de venir chercher notre huile, notre gaz naturel et notre eau fraîche, même lorsque le Canada est en état de crise. L'investissement étranger (ou si vous voulez, la vente, à prix réduit, du pays) ne sera plus réglementé sérieusement, même s'il l'est dans tout autre pays développé du monde. Tout cela pour démontrer aux canadiens que "Brian Mulroney, il sait comment accomplir les choses." Mais les citoyens de ce pays ignorent les conséquences.

Qui aura à payer le prix de ces gestes? Ce n'est pas Brian, même s'il réussit à gagner deux, trois, même quatre autres élections. C'est nous les jeunes canadien(ne)s. Il est temps que nous arrêtons de penser à nos propres portes-monnaies et que nous réalisons que nos vies seront directement affectées par ces développements récents. Si vous aimez ce qui se déroule, criez "oui". Mais si vous partagez l'opinion que ces accomplissements ne serviront à rien, à part de la survie politique de Brian Mulroney, c'est le temps d'agir. Notre pays sera infiniment affecté et c'est nous qui devrions vivre avec les conséquences. M. Mulroney a fait notre lit mais c'est nous qui aurons à y coucher.

QU'EST-CE QUE LA F.C.E.?

La Fédération canadienne des étudiants (FCE) compte deux types de membres: les membres individuels et les membres ayant droit de vote. Plus de 400,000 étudiants sont membres individuels de la FCE. Tous les étudiants qui payent une cotisation sont considérés comme étant membres. Les membres avec droit de vote sont les délégués envoyés par l'association étudiante de chaque université qui est membre de la FCE.

Parmi les membres ayant droit de vote, on en retrouve deux sortes: les membres à part entière et les membres en perspective. Les membres à part entière sont ceux qui ont passé un référendum dont les résultats démontrent que les étudiants de leur université, en majorité, sont d'accord pour être membres de la FCE. Les membres en perspective sont ceux qui viennent d'une université où il n'y a pas encore eu de référendum: ce sont des membres à l'essai. Les associations étudiantes envoient des délégués et ces délégués ont le droit de vote. L'Université de Moncton a été considérée comme membre en perspective durant deux ou trois ans, mais maintenant nous ne le sommes plus car étant membres à l'essai et le terme maximum pour ce type de membre étant deux ans, notre association avec la FCE a dû se terminer l'an passé.

L'objectif principal de la FCE est l'établissement à l'échelle nationale d'un système d'éducation post-secondaire accessible à tous. Cet objectif inclut la reconnaissance des droits des étudiants et l'assurance que l'enseignement qu'ils reçoivent en est une de haute qualité. La FCE est un organisme d'étudiants qui travaille pour la reconnaissance des droits et intérêts des étudiants, que ce soit en faisant des pressions auprès des politiciens ou en se regroupant pour discuter des problèmes généraux qui affectent les étudiants.

La FCE fait surtout du lobbying auprès des politiciens à Ottawa, car son siège social est situé à Ottawa. Les sujets prioritaires sont le financement des universités, les frais de scolarité, l'aide financière aux étudiants, les emplois d'été etc...

La FCE offre aussi divers services tels que "Travel Cuts", "Student Saver", le programme vacance-travail et bien d'autres.

J'espère que ceci éclaircira les étudiants sur ce que fait et ce qu'est la FCE. Pour ce qui est de la conférence qui a eu lieu à Terre-Neuve, j'ai à ma disposition un paquet d'information qui est disponible à tout étudiant intéressé. Vous avez juste à venir me voir à la FEUM. Il me fera plaisir de répondre à vos questions.

La directrice des affaires externes,
Marise Michaud

LES CARRIÈRES DE DEMAIN...

AUJOURD'HUI

*Devenez une partie importante
de notre actif.*

♦ Les entrevues sur le campus auront
lieu le **mercredi 21 octobre 1987.**

 **Collins
Barrow**
Comptables agréés

Représentés dans les principales villes
du monde



Vous présente deux spectacles incroyables

Le lundi 19 octobre

"THE BOSS"

avec en vedette STEVIE DUKES dans une
célébration de

"Bruce Springsteen"

directement de Vancouver
tu n'en croiras pas tes yeux

étudiants 3\$ seulement
à 22 heures tapant

Le mercredi 21 octobre
de renommée internationale

"ROB HANNA"

dans une célébration de

"Rod Stewart"

a eu un succès fou la dernière fois au Cosmos!!

Etudiants seulement 3\$ à 22 heures tapant

DE L'ENERGIE PURE SUR SCENE AU 700 MAIN....

ENTREZ DANS LE FEU DE L'ACTION



Bien des cabinets vous offriront une formation d'expert-comptable. Chez Caron Bélanger Clarkson Gordon, vous deviendrez en outre conseiller en affaires, une fonction qui vous ouvrira de formidables perspectives de carrière à des postes de direction, au sein de notre Société ou dans pratiquement tous les secteurs de l'entreprise et du gouvernement, au Canada et ailleurs dans le monde.

Vous aurez à prendre des décisions dans des situations en milieu d'affaires très diversifiées, où vous serez constamment appelé à vous surpasser. Et vous serez rétribué en conséquence.

Vous profiterez de notre structure unique par équipes et d'un programme de formation dont l'efficacité ne fait aucun doute: notre Société maintient au fil des ans l'un des meilleurs taux de réussite à l'Examen final uniforme. De plus, vous bénéficierez à chaque étape de votre progression de l'expérience et des ressources d'une des sociétés les plus respectées au Canada.

Pour obtenir de plus amples informations et entrer dans le feu de l'action chez Caron Bélanger Clarkson Gordon, communiquez avec le conseiller professionnel de votre université ou envoyez votre curriculum vitae à:

ADRESSE CLARKSON GORDON
Comptable Agréés
Suite 1209
One Brunswick Square
Saint John, N.B.
E2L 4V1



**Caron Bélanger
Clarkson Gordon**

MEMBRES D'ARTHUR YOUNG INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉS GÉNÉRAUX

Les Scabs

Données sur les frais de scolarité

Les frais de scolarité des étudiants, à temps plein, de premier cycle aux arts, varient cette année d'un maximum de 4,170\$ à la Trinity Western university, à 450\$ à l'Université Concordia et à l'Université Laval. On trouvera le montant des frais de scolarité pour étudiants canadiens et étrangers ainsi que des données sur les frais de logement ou de subsistance dans les résidences des universités dans Frais de scolarité et de subsistance dans les universités canadiennes 1986-87 et 1987-88 que vient de publier Statistique Canada. La brochure coûte 15\$ dollars au Canada. On peut la commander par la poste en s'adressant à la Section des ventes des publications, Statistique Canada, Ottawa (Ont.) K1A 0T6, (613) 993-7276.

"Les scabs ne sont pas seulement des briseurs de grève, mais des briseurs de syndicats."

par Jean-Claude Basque

C'est ce qu'affirmait Jean-Claude Basque, président du Conseil du Travail de Moncton et Région, lors du lancement, à Moncton, d'une campagne qui vise la promulgation d'une loi anti-briseurs de grève.

La semaine dernière, 500 personnes marchaient dans les rues de St-Jean pour sensibiliser la population à ce fléau et faire pression sur le gouvernement.

C'est maintenant au tour de Moncton, d'entrer dans cette campagne contre un problème qui devient de plus en plus urgent. Nous n'avons qu'à regarder la situation qui prévaut à Brunswick Bottling Ltd et à Postes Canada.

Selon M. Basque: "Les scabs ne font pas que d'essayer de briser une grève, leur utilisation sert à prolonger les grèves

avec toutes les souffrances que ceci occasionne, ils servent à briser les syndicats, à éroder les conditions de travail qui ont été gagnées par de grandes luttes et en fait à faire reculer les progrès sociaux des vingt dernières années."

Les entreprises privées ne sont pas les seules à utiliser des scabs, aujourd'hui les gouvernements y font appel aussi.

Le Conseil du Travail de Moncton et Région considère que la population en général doit se préoccuper de ce problème puisque non seulement l'argent des contribuables est utilisé pour faire reculer les conditions de vie des travailleurs et travailleuses, mais parce que la force est utilisée pour escorter les scabs et briser les lignes de piquetage légal des grévistes.

M. Basque ajoute que: "La première action de la campagne est de faire un sondage auprès de tous les candidats de la région pour déterminer leur position sur une loi anti-scab, le résultat sera annoncé publiquement avant l'élection du 13/10/87. Deuxièmement, une marche qui partira du Centre Syndical, avenue Norwood à 19h00, jeudi le 15 octobre sera suivie d'une vigile au Parc Victoria". S'il pleut, une activité aura lieu au Centre syndical.

"L'enjeu est trop grand" ajoutait M. Basque, "nous ne mettrons fin à notre campagne que lorsque la loi sera promulguée".

Jean-Claude Basque 389-1578

Moi, j'ai toute ma tête!

As-tu remarqué que mercredi dernier plusieurs étudiants portaient un T-shirt "Moi, j'ai toute ma tête!"?

En effet, mardi le 29 septembre, le comité d'action a distribué gratuitement 1000 T-shirt et macarons. Ces T-shirts et macarons étaient offerts par la CAPNB comme activité de lancement dans le but de faire connaître à notre population étudiante ce nouveau comité préventif concerné par les questions se rapportant à la consommation d'alcool et de drogue.

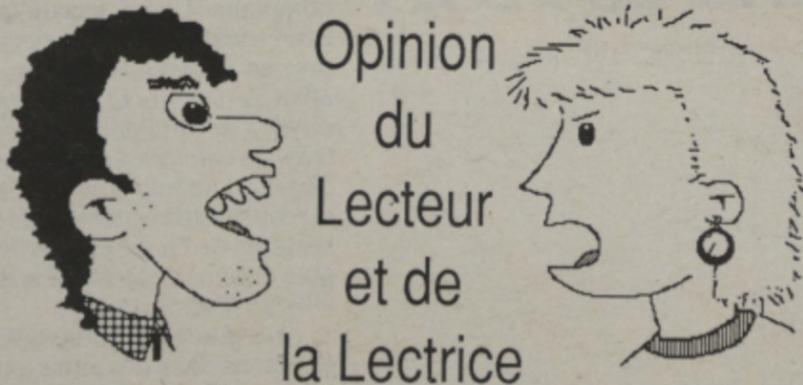
Mais que signifie au juste le slogan "Moi, j'ai toute ma tête!"? Eh! bien qu'il s'agisse de santé personnelle, de résultats scolaires ou d'amitiés nouvelles, c'est toi qui te fixe tes propres objectifs et qui décide de ce qui te convient. Il en est de même pour l'alcool. Il te faudra prendre tes propres décisions dans ce domaine. Certains étudiants choisissent de ne pas boire ou de boire modérément. Il est évident qu'ils courent moins de risques que les autres et qu'ils sont sûrs d'éviter les problèmes sociaux et médicaux associés à l'alcool. Cela aussi, c'est une DÉCISION!

"Moi, j'ai toute ma tête!" désire également nous sensibiliser au fait que l'alcool et le volant constituent un mélange mortel. L'alcool altère l'aptitude à conduire avant qu'on s'en rende compte.

Les accidents de la route sont la première cause de décès parmi les gens de 15 à 24 ans. Et plus de 40% des décès par accident sont attribuables à l'alcool. Donc, méfie-toi de ton jugement quand tu sors d'un party ou du Kacho. Appelle un taxi ou rentre à pied.

Par conséquent, cette année, joins-toi aux étudiants de l'Université et adopte, toi aussi, le slogan "Moi, j'ai toute ma tête!" Si tu n'as pas encore eu la chance de te procurer ton T-shirt, ne t'inquiète pas, lors de notre prochaine activité préventive nous en distribuerons encore gratuitement.

Le comité d'action sur l'éducation préventive



"En parlant de lavages..."

Yvon Lacoste, le chien de garde des étudiants, jappe encore. Son article de la semaine dernière, intitulé "La qualité d'enseignement: une question \$\$\$", soulève de nombreuses questions quant à la qualité de l'enseignement à la faculté d'administration. Tout d'abord, il faut avouer que la situation actuelle en ce qui concerne la pénurie de professeurs à notre chère faculté est pitoyable, comme ça l'est à toute autre faculté. Mais dire que le conseil étudiant (A.E.F.A.U.M. Inc.) n'est pas préoccupé par ce fait ou qu'il n'entreprend pas de démarches à cet égard, est totalement faux.

M. Lacoste semble penser qu'il peut inférer des faits quand ses efforts afin d'en ramasser, tombent à l'eau. Quand mon président, M. François Rose, a dit qu'il préférerait laver son linge sale dans la famille, il était sérieux. L'A.E.F.A.U.M. Inc. est en train de se laver maintenant avec son propre savon et non celui prescrit par Yvon Lacoste. Le fait qu'un problème sérieux existe à la faculté d'Administration ne veut pas dire qu'il faut que nous, le conseil étudiant, criions à haute voix pour se faire entendre. Nous avons entrepris, et nous continuerons d'entreprendre, des démarches solides et efficaces, et ce jusqu'au point où le problème sera rectifié. Si nous ne voulons pas collaborer avec Yvon Lacoste, est-ce que cela veut dire que nous ne prenons pas le problème au sérieux? Non, c'est le contraire. C'est tout simplement que nous ne pensons pas qu'Yvon Lacoste est un bon médecin à travers duquel nous aimerions faire entendre notre message et nos protestations.

Yvon, si nous ne réagissons pas vivement la prochaine fois que tu nous rends visite à la faculté d'Administration, ne sois pas surpris. Nous avons lavé notre linge sale et nous ne voulons pas que tu viennes encore le salir.

Bien à vous,

Steven Mackinnon
V.P. interne

Association des Étudiant-e-s de la Faculté d'Administration de l'Université de Moncton

NDLR

Malheureusement, vous n'avez rien compris! Le problème de la qualité d'enseignement n'est pas l'affaire d'une seule Faculté-École. Quoique, nous applaudissons les efforts faits par votre conseil étudiant, ce problème concerne toute la communauté étudiante.

Croyez-vous que vos efforts concernés avec les autres conseils étudiants auraient eu une plus grande impact ???

Pourquoi pas une rencontre au sommet de tout les représentants(es) aux affaires académiques de chaque conseil étudiant. L'avez-vous suggéré ???

Les problèmes de la qualité d'enseignement sont omniprésents sur notre campus. Par conséquent, il serait intéressant que vous vous attardiez davantage à valoriser la qualité de nos diplômes plutôt qu'à dévaloriser la qualité d'un article de journal!

Où sont vos priorités!!?

Y.L.

COMMUNIQUÉS GÉNÉRAUX

INJUSTICE DE LA PART DU KACHO!

En ôtant la soirée du vendredi soir alternatif, le Kacho, notre club étudiant, a déçu beaucoup de d'adeptes du "New Wave". Étant en fait le seul endroit pour ce genre de musique, notre club avait pris une vocation plus moderne, tout en offrant ses deux soirées disco. Cette année la direction a pris la décision de programmer trois soirées disco, le jeudi, le vendredi et le samedi.

par **Chedley Belkhodja**

Selon le gérant, il faut plaire à la majorité qui préfère naturellement la musique commerciale. Mais, attention, il ne faudrait pas oublier la soi-disante minorité qui avait fait du vendredi soir une soirée très agréable et intéressante, une soirée reconnue par beaucoup de gens du campus.

Il faut voir aussi la tournure que les vendredis ont pris depuis le début de l'année. Cette soirée ne revêt plus aucun caractère. Les étudiants n'ont pas encore répondu aux invitations alléchantes (prix de la bière) et préfèrent passer le vendredi soir en ville.

J'espère que les choses s'amélioreront et que l'on reconsidérera la programmation du Kacho pour les mois à venir. Il est inadmissible, à mon avis, que la recherche du profit passe avant le service à la masse étudiante. Il ne faut pas distinguer majorité et minorité sur un campus étudiant, il faut plutôt faire en sorte que tout le monde soit satisfait. L'on ne satisfait pas les adeptes de la musique alternative en leur donnant trois petites heures le mercredi soir, après le Jam.

Message d'intérêt public

La CROIX-ROUGE tiendra une clinique de donneurs de sang le mercredi 21 et le jeudi 22 octobre 1987, au sous-sol de la résidence Lefebvre.

HEURES DE CLINIQUE:

Mercredi- de 1:30 à 4:30 PM
Jeudi- de 9:30 AM à MIDI

Les objectifs à atteindre sont de 200 dons pour mercredi et de 100 dons pour jeudi.

S.V.P. venez faire "LE DON DE VIE"

AU SUJET DU PERMIS DE BOISSON

A la suite de maintes discussions au sujet du contrôle du permis de boisson à l'Université de Moncton, le conseil d'administration de la F.E.U.M. a passé une résolution sur la formation d'un comité d'étude. Le représentant des sciences sociales proposait la formation d'un comité spécial ayant pour tâche principale de sensibiliser les étudiants face au permis de boisson. Ce comité, formé de Basile Arsenault, président du comité, Cathy Verrault, Chedly Belkhodja, Marco Bernier et de Denis Chamberland, a aussi la responsabilité de présenter un rapport de travail avec des recommandations qui seront discutées lors de l'assemblée générale spéciale du mercredi 21 octobre 1987.

La proposition du représentant des sciences sociales devait être appuyée par le représentant des arts et unanimement résolue par le conseil d'administration de la F.E.U.M.

C'est donc dire que le comité a seulement deux semaines pour trouver des solutions au problème du contrôle des activités sociales alcoolisées au Centre universitaire de Moncton et de remplir son mandat.

Le comité doit proposer une contre-proposition face à celle de l'Université.

En effet, en septembre dernier, le conseil d'administration de la F.E.U.M. apprenait que Marriott, la compagnie qui offre le service de cafétéria, serait la nouvelle autorité pour le contrôle et l'organisation des débits de boissons à l'occasion des soirées ou de toute activité alcoolisée.

La réaction fut immédiate et il était très évident que la proposition de l'Université était très inacceptable pour la conservation d'une vie sociale sur le campus. Le point majeur étant la hausse considérable du prix de la bière que devaient payer les étudiants et les étudiantes pour organiser une activité dans leur faculté ou école, une négociation devait se mettre en branle pour éviter la perte de l'autonomie économique des conseils étudiants et de la Fécération des étudiant(e)s.

L'Université désire un meilleur contrôle dû aux grandes responsabilités qu'implique la gestion d'un permis de boisson. Oui bien sûr mais pas sur le portefeuille des étudiant(e)s. C'est pourquoi le comité est confiant d'avoir l'appui très fort de ces derniers dans sa défense des intérêts de tous.

Au plaisir de vous voir à l'assemblée générale spéciale du 21 octobre,

Le comité

INFIRMIERES DU N.B.: "La bataille est terminée pour maintenant.."

Le syndicat des infirmiers et infirmières du N.-B. a accepté la nouvelle convention collective proposée par le gouvernement provincial, avec une proportion de 61% le mardi 29 sept. 87 à Frédéricton.

par **Charles Sansterre**

Ce syndicat, qui compte 3 600 membres à travers la province, était sans contrat depuis juin 86. La nouvelle convention collective, rétroactive jusqu'au premier juillet 86, leur garantit une hausse salariale de 10% répartie sur trois ans. Les infirmières n'ont tout de même pas eu gain de cause sur la question d'amélioration de leurs conditions de travail et de leurs congés de maladie ou de maternité.

Avant ce nouveau contrat, les infirmières du Nouveau-Brunswick étaient les moins bien payées au Canada. Contactée par téléphone, Mme Linda Silas-Martin, représentante des infirmières francophones du sud-est, a précisé que la majorité des infirmières francophones a rejeté la nouvelle offre, tandis que la majorité anglophone l'a appuyée en raison de meilleures conditions de travail dans leurs hôpitaux.

Dans une ambiance très tendue, tout s'est décidé très vite aujourd'hui. "Il y avait assez de pression politique" a déclaré Mme Silas-Martin. Les pourparlers se déroulaient à Frédéricton depuis juillet 86.

Les prochaines négociations en vue d'une convention collective auront lieu au mois de juin 86. "Les négociations sont terminées pour maintenant mais beaucoup d'infirmières ne sont pas du tout satisfaites avec la nouvelle entente." a souligné Mme Silas-Martin. Elle ajoute: "Ce qui me plaît le plus, c'est la durée de l'entente: seulement deux ans, et le gouvernement devra négocier!"

CALL FOR FAST
SERVICE & DELIVERY
TELEPHONE POUR
SERVICE RAPIDE &
LIVRAISON

MONCTON
726 MOUNTAIN RD.
858-5000

RIVERVIEW
703 COVERDALE RD.
387-2111

SPAGHETTI HOUSE
VITOS
PIZZA

726 MOUNTAIN RD.
MONCTON, N.B.
858-5000



SPORTS

HOCKEY SUR GAZON UNIVERSITAIRE

Les Anges Bleus participeront aux séries d'après-saison!

par Robert Nicolas

Sackville- Avec seulement deux parties à disputer d'ici la fin du calendrier régulier, les Anges Bleus de l'Université de Moncton se sont assurées, vendredi dernier, d'une participation aux séries d'après-saison en remportant une victoire de 1 à 0 face aux représentantes de l'Université de Mount Allison à Sackville.

Déjà assurées d'une quatrième position au classement général, les filles de Christine LeBlanc ont encore de bonnes chances de terminer la saison au troisième rang.

Les Anges Bleus éliminent les Mounties

La rencontre de vendredi dernier était d'une grande importance pour les deux équipes. D'un côté, les Anges Bleus voulaient s'assurer immédiatement d'une place dans les séries éliminatoires, tandis que les

Mounties de Mount Allison ne pouvaient plus se permettre de subir une défaite d'ici la fin du calendrier régulier et espérer une participation aux séries de fin de saison. En subissant le revers, les Mounties voyaient ainsi leur dernière chance s'envoler aux mains des Anges Bleus, beaucoup plus assoiffées par la victoire.

Match à sens unique

Comme c'est souvent le cas, le pointage final de vendredi dernier ne reflète pas l'allure de la rencontre. Ainsi, à l'exception des dix premières minutes de jeu, les Anges Bleus ont complètement dominé leur adversaire. La troupe de Christine LeBlanc a inscrit le seul but de la rencontre en première demie lorsque Monique LeBlanc a réussi à déjouer la gardienne des Mounties, Tara Lawrence, à l'aide d'un tir à la droite du filet dans la sixième minute de jeu. Par la suite, les Anges Bleus ont pratiqué un style de jeu très agressif tout en ayant le contrôle de la partie. Même si les Mounties se sont approchées à quelques reprises du filet de Brenda Comeau, aucun

tir dangereux n'a atteint la cible. Comeau récoltait un quatrième blanchissage cette saison. A souligner la belle performance de l'attaquante Monique LeBlanc. Cette dernière semblait être partout à la fois sur le terrain du côté des siennes. Son agressivité lui a permis d'obtenir quelques chances de marquer en deuxième demie.

Mounties déçues

Pour les représentantes de l'Université de Mount Allison, la saison 1987 laissait prévoir de belles performances mais l'absence de bonnes marques s'est fait sentir très tôt en début de saison. Selon l'attaquante des Mounties, Janice Choplin, l'équipe sera beaucoup plus compétitive l'an prochain: "Notre équipe comptait beaucoup de recrues cette saison. Presque toutes les filles seront de retour avec le club l'année prochaine", a-t-elle déclaré après la partie.

La saison se termine à domicile

L'entraîneuse Christine LeBlanc était très satisfaite de la performance des siennes. Avec deux parties à disputer au calendrier régulier, les Anges Bleus se doivent de terminer la saison en force. D'après LeBlanc, il serait important d'obtenir des victoires lors du prochain weekend. Afin d'éviter un affrontement avec les détentrices du premier rang, les Red Shirts de l'U.N.B. en demi-finale, il serait préférable de vaincre nos deux prochains adversaires", a-t-elle mentionné.

La fiche des Anges Bleus, après huit parties, est de quatre victoires, trois défaites et un match nul. Les prochaines rencontres auront lieu les 17 et 18 octobre prochains au domicile des Anges Bleus. Samedi, la troupe de Christine LeBlanc recevra la visite des représentantes de l'Université St-François Xavier d'Antigonish, dans un match prévu pour 14h00. Le lendemain, l'Université de St-Mary's disputera la victoire aux Anges Bleus dans une partie qui débutera également à 14h00.

En fin de semaine à l'Université de Moncton

10e édition du tournoi de volley-ball des écoles secondaires

par Robert Nicolas

MONCTON- Le C.E.P.S. de l'Université de Moncton sera le site en fin de semaine de la 10e édition du tournoi féminin de volley-ball des écoles secondaires. Une quinzaine d'équipes de la province du Nouveau-Brunswick et une de l'Île du Prince-Édouard prendront part à ce tournoi qui se déroulera les 17 et 18 octobre prochains.

Selon Daniel O'Carroll, entraîneur des Anges Bleues de l'Université de Moncton, la présentation de ce tournoi permet d'avoir un contact avec les entraîneurs du milieu scolaire. "Il est important de pouvoir discuter des programmes mis en place dans les écoles secondaires. D'autre part, on renseigne les entraîneurs du milieu scolaire du développement des nouveaux programmes dont les équipes universitaires peuvent bénéficier, souligne-t-il.

Finalement, en plus d'obtenir du succès à chaque année, ce tournoi de volley-ball féminin des écoles secondaires représente une belle opportunité pour les dirigeants de l'Université de suivre de près les progrès des futures Anges Bleues.

12e édition du tournoi citrouille (Ballon volant)

par Robert Nicolas

Moncton- C'est le samedi 24 octobre prochain que se tiendra la 12e édition du tournoi citrouille (ballon volant) au centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Moncton(CEPS).

Une fois de plus, tous les étudiant(e)s ainsi que le personnel du Centre Universitaire de Moncton sont invités à prendre part à cette activité amicale.

Organisé par quatre étudiants du cours EP 4401 (Organisation et administration du sport et du loisir scolaire), le tournoi citrouille connaît chaque année un grand succès. L'an passé, 31 équipes avaient participé à cette activité. L'une des responsables de ce tournoi, Annie Arseneault, affirme qu'il s'agit d'abord et avant tout d'une journée sociale entre les membres de chacune des équipes participantes. "Le tournoi citrouille permet aux gens de pratiquer le ballon volant tout en ayant beaucoup de plaisir. De plus, le tournoi n'est pas de caractère compétitif. On vise donc une bonne participation des étudiant(e)s des différentes facultés et écoles sur le campus", de lancer Mlle Arseneault.

Les participant(e)s pourront s'inscrire dans l'une des trois catégories suivantes:

- 1) Mixte (hommes et femmes),
- 2) Masculine et
- 3) Féminine.

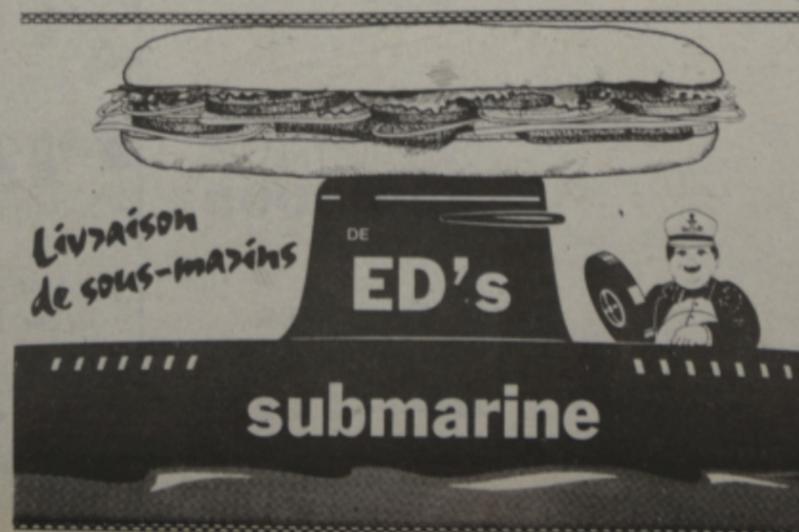
Les coûts d'inscription sont de 5\$ par équipe. La date limite pour s'inscrire est le vendredi 16 octobre. Des kiosques d'inscription seront placés dans les différentes facultés et écoles aux heures et aux dates suivantes:

Mercredi le 14 octobre: C.E.P.S. et Sciences et Génie.

Jeudi le 15 octobre: C.E.P.S. et édifice Taillon.

Vendredi le 16 octobre: C.E.P.S. et Éducation

La réunion des capitaines est prévue pour le mercredi 21 octobre, au local 226 au C.E.P.S. à 12h00 p.m.



SPORTS

ATHLETE PAR EXCELLENCE

Le coureur de fond, Gilles Gautreau, de Moncton, a reçu cette semaine, le titre d'athlète par excellence de la dernière semaine au Centre universitaire de Moncton, après une deuxième position à la rencontre annuelle de cross-country de l'Université du Nouveau-Brunswick.

L'athlète de quatre saisons avec l'équipe masculine de cross-country et d'athlétisme de l'Université de Moncton, a permis à son équipe, en fin de semaine dernière, d'obtenir le meilleur résultat de son histoire, c'est-à-dire une deuxième position, un seul point derrière la puissante équipe de l'Université Dalhousie.

Gautreau a été le meilleur des siens avec un chrono de 30 minutes et 58 secondes, à dix secondes du vainqueur, Mark Wood de l'Université du Nouveau-Brunswick.

Selon l'entraîneur de l'équipe de l'Université de Moncton, Marc Beaudoin, la performance de Gautreau est sans aucun doute l'une des meilleures effectuées par un coureur des Aigles Bleus depuis plusieurs années. "Tout au long de la course, il a talonné de très près Wood. Il a bien conservé ses énergies jusqu'à la fin pour être sûr de la deuxième position," de commenter Beaudoin, très fier de la performance de son protégé et de tous les autres membres de son équipe. "Tout le monde a bien fait son travail et il s'agit beaucoup plus d'une deuxième position pour nous, c'est une victoire morale, surtout en tenant compte que les championnats de l'ASIA auront lieu chez nous dans un peu plus de deux semaines," d'affirmer Beaudoin.



CLASSIQUE DE CROSS COUNTRY - tout récemment, plus de 250 athlètes, âgés de 7 à 18 ans, se sont disputés les différents honneurs de la cinquième édition de la Classique annuelle de cross-country de l'Université de Moncton. Dans la photo, nous apercevons les gagnants de la catégorie juvénile: première rangée, de gauche à droite, Kim Morrison, Tracy Ross, Tracy Linch et Wendy Linch, de l'École James M. Hill, de Chatam; debout, Daniel Macdonald, directeur athlétique à l'Université de Moncton; Daniel Bourque, Marc Gautreau, Joël Bourgeois, Jacques Arsenault, Ricky Richard, Christian Vautour, de l'École Louis-J.-Robichaud, de Shédiac, et Denis Bourgeois, président du club des Aigles bleus de l'Université de Moncton.

Services des activités récréatives

Tous les étudiant(e)s intéressé(e)s à faire partie des différentes ligues sportives organisées par le Service des Activités récréatives (SAR) de l'Université de Moncton sont prié(e)s de s'inscrire avant les dates limites suivantes:

- Hockey sur glace:
- catégorie semi-compétitif:
- le 3 novembre
- catégorie gentilhomme
- le 2 novembre
- catégorie mixte

- le 5 novembre
- Soccer intérieur
- le 23 octobre

- Hockey boule
- le 23 octobre

- Volley-ball Mixte
- le 30 octobre

On peut également s'inscrire lors des journées d'inscription pour le tournoi citrouille. Les coûts d'inscriptions sont de \$5 dollars par équipe pour chacune des disciplines. Enfin, toutes les personnes intéressées à arbitrer pour les différentes ligues sont priées de donner leurs noms lors des kiosques d'inscription. Ce travail est rémunéré.

Au *Ciné-Campus* du CUM
merc. le 14 au dim. le 18 octobre



Jean de Florette

Comédie dramatique inspirée par Claude Simon. Français, 1986, 121 min. Couli, Scope. Avec Jean-Claude Pélissier et Isabelle Huppert. Réalisé par Claude Béraud. Scénario de Claude Béraud et Jean-Claude Pélissier. Musique de Jean-Claude Pélissier. Production de Jean-Claude Pélissier et Claude Béraud.

Un paysan de Haute-Provence, Ugo, entreprend la culture des oignons sur son modestes terres et son oncle César, surnommé le Pape, lui prodigue des conseils. Les deux hommes gagnent la terre d'un voisin qui meurt, respectivement. Le frère du défunt est Jean-Claude, un bossu qui s'installe là avec sa femme Aimée et sa petite fille Marion. Pour le pousser à partir, le Pape et Ugo ont bouché la source qui se trouve sur le domaine. Si bien que Jean se tue à la tâche en allant chercher à bonne distance l'eau qui lui est nécessaire.

PROJECTION PRIX D'ENTREE
Mercredi au Dimanche 2.75\$ étudiant(e)s et
à 20H 65 ans et plus (sur
Amphithéâtre 163N présentation d'une carte)
Pavillon J. Bouchard 4.00\$ autres

Une présentation des
LOISIRS SOCIAUX-CULTURELS
CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON

ENTR'ACTE

ENTR'ACTE par Mourad Mezghani

5 ÉNIGMES A TROUVER

1.- LES OEUF DE PAQUES: Un épicier a disposé sur un rayon, 21 oeufs de pâques en ligne. Une cliente entre à 9 heures précises, réfléchit une minute et dit à l'épicier: "je prends le premier oeuf à gauche". Elle paie et sort. Aussitôt, une deuxième cliente entre, réfléchit deux minutes et dit: "je prends le deuxième oeuf à gauche". Même jeu avec une troisième cliente qui entre aussitôt, réfléchit trois minutes et prend le troisième oeuf à gauche. Et ainsi de suite avec les clientes suivantes.

L'emballage et les opérations de caisse durent une minute exactement pour chaque cliente. A quelle heure la cliente partant avec l'oeuf situé à l'extrême droite quittera-t-elle l'épicerie?

2.- LES JOUEURS DE GOLF: Cinq joueurs de golf, nommés Jules, Gilles, Jean, Joe et Ghislain, exercent, pas nécessairement dans cet ordre, les métiers de maçon, plâtrier, menuisier, ferblantier et couvreur. Ils ont joué un parcours de golf avec les résultats suivants:

- Ghislain a fait une normale de 72, battant le couvreur par deux coups;
- Gilles, qui a connu une mauvaise journée, a terminé avec dix coups au dessus de la normale, soit douze coups de plus que le maçon;
- Le ferblantier a battu Joe par quatre coups et a gagné le parcours;
- Jules a battu le menuisier par huit coups-mais n'a pas gagné

Trouver l'occupation de chaque joueur et le nombre de coups qu'il a joué.

3.- La lettre carrée:

Sur une feuille de papier, dessinez une lettre semblable à celle-ci, mais en lui donnant 5 pouces de haut, 3 pouces au sommet et à la base, 2 pouces au centre et 1 pouce d'épaisseur. Avec seulement trois coups de ciseau en ligne droite, sans plier la lettre, formez avec les morceaux de celle-ci un carré parfait. Il ne doit pas y avoir de vide à l'intérieur.

4.- LA CHAÎNE EN OR

Un voyageur, détroussé par des brigands, n'a conservé qu'une chaîne en or, qui compte 23 anneaux. Il se rend à la première auberge. Comme il faut 23 jours à son domestique pour aller chercher de l'argent et revenir, l'aubergiste réclame un anneau d'or par jour, en garantie. Comment fera le voyageur pour donner chaque jour un anneau, tout en coupant le moins d'anneaux possibles, puisqu'il compte bien récupérer la chaîne, une fois le domestique revenu?

5.- LES ÉLEVEURS DU VILLAGE

Cent habitants d'un village élèvent un ou plusieurs animaux. Parmi eux, 6 élèvent des renards, 20 des Hamsters, 23 des souris, 6 des perroquets, 2 des zèbres, 18 des lapins et 24 des chiens. Pouvez-vous dire combien d'entre eux ont aussi des hamsters;

- Ceux qui possèdent des chats n'ont aucun autre animal;

- La moitié des éleveurs de lapins ont aussi des chiens;
- Tous ceux qui ont un renard ont aussi des hamsters;
- Trois propriétaires de perroquets ont aussi des hamsters;
- Le seul propriétaire de lapins qui ait un perroquet n'a pas de chiens ni de zèbre;
- Tous les propriétaires de zèbres ont aussi un perroquet;
- Aucun propriétaire de renards n'a de souris;
- Les deux tiers des éleveurs de lapins ont des souris;
- Quatre des éleveurs de souris ont des hamsters;
- Aucun propriétaire de hamster n'a de chiens;
- Un seul des propriétaires de zèbres a des hamsters;
- Les seuls éleveurs de souris à avoir des chiens ont tous les trois des lapins;
- Tous les propriétaires de perroquet ont des souris;
- Aucun amateur de hamsters n'a de lapins.

Blague

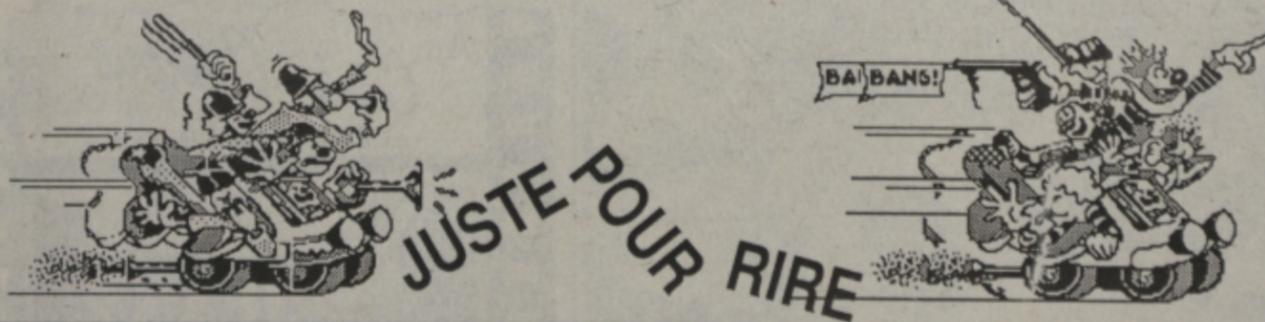
- "Docteur, 20\$ juste pour me badigeonner la gorge..."
 - "Qu'est-ce que vous croyiez? Que j'allais la tapisser?"
 "Docteur, comment éviter la chute des cheveux?"
 - "Faites donc un pas de coté. Au suivant!"
 "Docteur, que prendriez-vous pour ce rhume?"
 - "Faites donc une offre. Au suivant!"
 "Docteur, j'ai quelque chose de bizarre au ventre."
 - "Boutonnez votre manteau et personne ne s'en apercevra. Au suivant!"

Les sages ont dit:

- Ce n'est pas le doute qui rend fou mais la certitude.
- Ce qui probablement fausse tout dans ta vie, c'est qu'on est convaincu qu'on dit la vérité parce qu'on dit ce qu'on pense.
- La peur de l'enfer a produit plus de sottises que de belles actions.

Solution de la devinette précédente

Le sage ajoute une vache de chez lui. Il effectue le partage et reprend sa vache!



Zéro en cuisine

Il doit être le dernier homme au monde à ne pas savoir cuisiner. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne fait pas à manger. Étant étudiant, célibataire, il doit se nourrir et si cuisiner c'est placer une tranche de jambon entre deux tranches de pain, alors, il cuisine. Il peut également se faire cuire un steak haché ou n'importe quoi de plat qui n'a pas besoin d'être retourné plus d'une fois.

Demandez-lui de battre des blancs d'oeufs en neige, et il filerait probablement au sous-sol chercher sa perceuse électrique. Tant d'incompétence le mystifie lui-même. Il n'est pas mauvais bricoleur, au fond, les outils sont comme ceux dont il se sert. Sauf qu'entre la nourriture et les matériaux de construction, il y a une différence fondamentale: les aliments, ça bouge. Un clou est un clou; quand on l'a enfoncé, il reste à sa place. Alors qu'un ragoût, c'est le mouvement perpétuel. Vous n'avez pas sitôt le dos tourné qu'il se met à mijoter des tours pendables; comme de sauter de la casserolle pour se vautrer sur la cuisinière.

Il a consulté des livres de recettes: il n'y a rien compris. La seule chose qui blanchisse dans sa cuisine, c'est le visage de ses invités quand ils entrent. Voici l'unique recette qu'il a jamais

réussi à déchiffrer, je la cite intégralement.

Saucisses grillées:

Faites chauffer le gril ou le four. Faites griller les saucisses: vous pouvez aussi les placer sur une grille installée dans une rôtisserie. Pendant la cuisson, arrosez-les constamment avec une sauce barbecue.

Ça a l'air simple mais pour lui, ça ne l'est pas, surtout quand on arrive à la fin.

Les plats surgelés lui permettent au moins d'utiliser le seul appareil ménager qu'il aime vraiment: le four à micro-ondes. Ce qui lui plaît dans le micro-ondes, c'est ce qu'il pourrait faire à tout ce qui n'est pas nourriture. Il a découvert, par exemple, qu'il n'accélère pas le séchage d'une poignée de porte peinte au pistolet et qu'il ne régénère pas les souliers vernis imprégnés d'eau.

En général, quand il en a fini avec ses expériences, le plat a dégelé tout seul, sur le comptoir, et il peut mettre le tout entre deux tranches de pain, ce qui lui fait un sandwich.

Son problème, c'est qu'il n'est pas un vrai homme d'intérieur. Quelque chose, au tréfonds de lui-même, rêve de

mélanger des ingrédients variés dans un grand bol, d'ingurgiter le mélange en quelques secondes et d'enterrer les restes dans le jardin. Non que la nourriture ne lui plaise pas, simplement, il lui applique le même critère qu'aux bons vins: surtout, qu'il y en ait assez! Et puis, avouons-le franchement, ça lui est parfaitement égal de ne pas savoir cuisiner.

Ne crier pas trop vite au sexisme: la cuisine n'est pas pour lui un travail de femme. C'est une corvée. Vous ne le prendrez pas à reprocher aux femmes d'avoir délaissé les joies de la cuisine pour celles du bureau.

Il s'est alors plié aux nouveaux usages. Il invente, il parle de sauce "marinara" imaginaire en disant:

"Mon secret, c'est le miel et j'ajoute un doigt de scotch à la fin, surtout je ne souffle pas mot des mes sandwich au fromage "Velveeta" que je fais griller au fer à repasser, bien enveloppés dans du papier aluminium. J'obéis quand on me demande de préparer la vinaigrette. Mais si les convives avaient un peu de bon sens, ils rapporteraient ma mixture chez eux et s'en serviraient pour décaper leur commode!" Pour beaucoup d'entre vous, cet ami est unique dans son genre? Non, pas du tout, beaucoup de gens vivent moins ironiquement dans la même situation; à moins qu'ils ne possèdent assez d'argent pour aller au restaurant chaque jour.

BABILLARD

Assemblée générale spéciale de la F.E.U.M.

Mercredi le 21 octobre 1987

1:00 p.m.

au 163 de l'édifice Jacqueline-Bouchard

Ordre du jour

- 1- Rapport du C.E.
- 2- Permis de boisson
- 3- Évaluation des professeurs

PASSERELLE

Il y aura une réunion de la Passerelle le 19 octobre à 18h30 au Salon Rose de l'édifice Taillon. Les étudiant(e)s intéressé(e)s sont tous invité(e)s.

SESSION D'INFORMATION

TOUS/TOUTES LES FINISSANTS(ES) DE '88

Le samedi 17 octobre 1987

09h à 16h

Local 316 Taillon (l'ancienne chapelle)

09h - Introduction - Donat Arsenault, gérant
Centre d'emploi du Canada sur campus
Centre universitaire de Moncton

09h30 - "Comment postuler un emploi avec le Gouvernement Fédéral"
- FRANCE ALLAIN, agent de dotation
La Commission de la fonction publique du Canada

10h - PAUSE

10h15 - Discussion (table ronde)
Thème: "Ce que les employeurs recherchent chez les finissant(e)s universitaires"

Participants: ANGELA GALLANT, agent de recrutement
COOP ATLANTIQUE
JEANETTE BOSCO, directrice, ressources humaines
RADIO CANADA
ANNETTE LEBLANC, agent de

recrutement

LOTTO ATLANTIQUE

ADRIEN ARESENAULT, directeur général

DISTRICIT SCOLAIRE NO 13

JOCELYN DAIGLE, directrice adjointe, ressources humaines

HOPITAL DR GEORGES L. DUMONT

JEAN RICHARD, gérant du personnel

ASSOMPTION COMPAGNIE MUTUELLE

D'ASSURANCE VIE

11h30 - La recherche d'emploi par l'entremise du Centre d'emploi du Canada sur campus

12h - Déjeuner

13h - La lettre de présentation - Germaine Richard - Radio Canada

14h - L'entrevue d'emploi - film et discussion

14h30 - Le formulaire de demande d'emploi de l'Association de placement universitaire et collégial

15h - PAUSE

15h15 - Le Curriculum vitae - Donat Arsenault - Centre d'emploi du Canada sur le Campus

16h - Mot de la fin

Tavail à temps partiel sur le campus ou en ville

RESTAURANT (CASSE-CROUTE) - MONCTON

Serveur au comptoir
Vous devez être bilingue

STATION SERVICE - DEPANNEUR

Expérience comme caissier un atout mais pas obligatoire
Salaire: \$4.50 l'heure

RESTAURANT - Spécialité "SOUS-MARINS" - MONCTON

Serveur
Vous devez être bilingue; Expérience come caissier
Salaire: \$4.00 l'heure + pourboires

COMPAGNIE DE PROMOTION - RIVERVIEW

Vente de certificats-cadeaux par téléphone en lisant information préparée par la compagnie
Salaire + boni

BRASSEIRE - MONCTON

Serveur
Vous devez être bilingue
Salaire: \$4.00 l'heure + pourboires

RESTAURANT - PIZZA & DONAIR - MONCTON

COMMIS AU COMMANDES - par téléphone
Salaire: \$4.00 l'heure (au début)

CHAUFFEUR POUR LIVRAISON A DOMICILE

Vous devez avoir votre propre voiture
Salaire: \$4.00 l'heure + commission + pourboires

SERVEUR AU COMPTOIR

Vous devez être bilingue
Salaire: \$4.00 l'heure (au début)

POUR CES TROIS POSTES, VOUS DEVEZ ETRE BILINGUE

JAKE'S WHOLESALE

Vendeur de peits tapis - de prote en portes
Vous devez avoir votre propre voiture
Salaire: COMISSION

CLUB DE SPORTS & DE CONDITIONNEMENT - MONCTON

Réceptionniste
Vous devez aimer travailler avec le public; être digne de confiance; bilingue
Salaire: \$4.00 l'heure

HOPITAL VETERINAIRE - RIVERVIEW

Assistant au vétérinaire
Capable de travailler avec animaux; connaissance d'ordinateurs
Salaire: \$5.00 l'heure

GARDERIE - MONCTON

Animateur de garderie (enfants de 6 à 12 ans)
Expérience avec enfants; pouvoir fournir références
Salaire: \$6.00 à \$8.00 l'heure

POSTE D'ESSENCE - DIEPPE

commis de poste d'essence
Vous devez être admissible au cautionnement; bilingue
Salaire: \$4.25 l'heure

CENTRE AUDIO-VISUEL - CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON

Opérateurs d'équipement vidéo
Tournage vidéo des parties des Aigles Bleus
Expérience pas nécessaire; il y aura une période de formation
Salaire: \$5.00 l'heure

MAGASIN, VETTEMENTS POUR HOMMES - DIEPPE

Vendeur
Préférentiellement, expérience dans la vente au détail
Salair: dépendant de l'expérience

Emplois permanents

Pour les emplois mentionnés ci-dessous il est important de soumettre votre demande d'emploi au CEC-SC avant midi le jour de la date limite

Pré-selctions

Date limite

16 octobre

MIDLAND TRANSPORT

Postes en gestion des ventes, des opérations ou de l'admission
Toutes les disciplines

16 octobre

SCOTIA BANK

degré en Administration
Tout autre degré avec mineur en Administration

22 octobre

ZELLERS INC.
Stagiaire en Management
Degré en Administration

22 octobre

TOUCHE ROSE
degré en Administration

23 octobre

BANQUE ROYALE DU CANADA
Degré en Administration
Degré en Économie
Tout autre degré avec mineur en Administration

30 octobre

LA METROPOLITAINE
Programme en formation des cadres supérieurs
Droit et MBA

30 octobre

LA FONCTION PUBLIQUE DE CANADA
Perspectives d'emploi pour diplômés (1988)
en:

Comptabilité
Économie
Finances
Informatique
Mathématiques/Statistique
Génie
Administration

30 octobre

Programme de recrutement en vérification

Actuariat

Droit

Sciences Infirmières

Scientifique de la défense

Service correctionnel

Traduction

Nota: Il n'y a pas de date limite pour l'envoi des candidatures pour ces groupes de professionnels.

RECRUTEMENT DES AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR

L'examen du service extérieur aura lieu le samedi 17 octobre à 09h00 au local 390, pavillon Léopold-Taillon

L'examen de Connaissance techniques en gestions des finances aura lieu le jeudi 12 novembre à 19h au local 542, pavillon Léopold-Taillon.

ENTREVUE

24 novembre

LONDON LIFE

Toutes les disciplines

Emplois d'été

20 novembre

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES CANADA

Postes en Science ou en Génie

Vous devez continuer vos études en septembre 1988 et avoir une moyenne minimale de "B"

20 novembre

DEFENSE NATIONALE

Etudiants en 3e année ou plus, avec rendement scolaire supérieur

Sciences Politiques

Sociologie

La sélection commencera vers le 1er décembre

Art et Culture

"HOMOSEXUALITÉS ET TOLÉRANCE SOCIALE" : LE COLLOQUE

Par Sandra Choquette

Vendredi le 9 octobre 1987, à l'auditorium de la faculté d'éducation du CUM, s'est tenue la séance d'ouverture du Colloque "Homosexualités et tolérance sociale". M. Louis Richard, co-coordonnateur de l'évènement et professeur à l'École de service social de l'Université, a servi comme maître de cérémonie pour la soirée à laquelle assistait plus d'une centaine de personnes. Après une courte introduction et des remerciements à tous les collaborateurs, il laissa la parole à M. Léonard LeBlanc, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au CUM, qui définit un colloque comme une "conférence de savants et de spécialistes". Le doyen de la Faculté des sciences sociales, M. Léandre Desjardins, à son tour, souligne l'importance de se "...distancer des perspectives militantes..." pour permettre au colloque d'examiner le sujet en question dans ce qu'il appelle "...un contexte ouvert d'étude..."



Marie-Thérèse Séguin, professeure au département de science politique du CUM et co-coordonnatrice du colloque, prit ensuite la parole pour décrire l'origine, les buts et les objectifs de l'évènement. L'idée d'organiser le colloque, dit-elle, fit suite au "feedback" reçu par plusieurs personnes à sa faculté, en réponse à une table ronde tenue sur le même sujet. Cette table ronde qui a eu lieu il y a deux ou trois ans, aurait attiré plus d'une centaine de personnes. Les buts du présent colloque, en plus de répondre à l'intérêt exprimé, seraient d'approfondir les connaissances et d'amener un éclairage nouveau sur le sujet traité, soit les homosexualités et la tolérance sociale. Considérant le peu de recherche entrepris dans le domaine, les objectifs principaux seraient:

- de voir la question d'homosexualité et tolérance sociale reconnue comme objet d'étude,
 - d'ouvrir et affermir ce champ d'étude,
 - enfin, de stimuler la production de recherches sur la question
- L'importance de ces objectifs fut d'ailleurs soulignée par un participant qui offrit comme commentaire "...c'est important, il faut mettre sur papier les connaissances...pour que la société puisse y avoir accès...pour élargir leur connaissance sur le sujet...". J'ajouterais à ce commentaire la vérité souvent ignorée, soit le fait que l'ignorance est une des sources majeures de préjugés.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Maître Poirier, de l'École de Droit du CUM, avant d'introduire le conférencier de la séance, M. Fairweather, affirma l'importance d'inclure sur la charte Canadienne des Droits l'orientation sexuelle comme groupe sujet à discrimination. M. Gordon Fairweather est le président de la Commission canadienne des droits de la personne et ce, depuis 10 ans. Il débuta sa conférence en offrant comme exemple de l'attitude

fermée de certains face à la question, une lettre envoyée aux organisateurs du colloque, qui lui conseillait de ne pas gaspiller l'argent des contribuables pour discuter d'un tel sujet. Il félicita les organisateurs en soulignant le fait que c'était seulement la deuxième invitation qu'il recevait à traiter de l'homosexualité et la seule qui ne provenait pas de la communauté des gais et lesbiennes.

Sa conférence fut livrée d'un ton léger, sans toutefois diminuer l'importance du sujet de cette dernière. Il mentionna le fait que dans notre société, considérée tolérante, tous n'ont pas la possibilité de vivre comme il l'entendent et sont victimes de préjugés, les homosexuel(le)s en particulier sont un groupe contre lequel il est facile de discriminer. M. Fairweather a élargi sur le caractère récent des lois sur les droits de la personne et sur les lois discriminatoires à l'égard des noirs, des asiatiques et autres, qui les ont précédé. Il affirme pourtant que même si "...l'évolution des droits de la personne au Canada laisse encore à désirer, nous avons de très bonnes raisons d'espérer...". Revenant à l'homosexualité il donna des exemples concrets de discrimination à leur égard aux niveaux social, légal, professionnel et de la politique gouvernementale. Il affirme que les seules façons de leur assurer une protection égale dans la loi serait de "... modifier la charte des droits de la personne pour ajouter l'orientation sexuelle aux autres motifs de distinction illicite...". Le comité parlementaire sur les droits à l'égalité a conclu que l'esprit général de l'article 15 de la Charte permet de comprendre l'orientation sexuelle au nombre des motifs de discrimination interdits mais M. Fairweather estime que ce n'est pas suffisant pour garantir une protection égale aux homosexuel(le)s. M. Jean Chrétien et M. John Crosby, tous deux ex-ministres de la Justice, aurait déjà pris la même position mais le gouvernement, d'accord en principe, n'a pris aucune mesure concrète. M. Fairweather se servit de l'occasion pour prier le Parlement canadien d'agir. Les assemblées législatives du Québec, du Yukon, du Manitoba et de l'Ontario ont pris des mesures interdisant explicitement toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et il se dit incommodé de voir les provinces prendre le premier pas (quoique avec raison) dans un domaine où le fédéral devrait prendre la tête. La prétention que l'article 15 offre présentement une protection suffisante, il considère peu valable car les droits à l'égalité s'appliquent uniquement aux cas de discrimination découlant de lois ou politiques fédérales et provinciales. Il ajoute aussi que la procédure judiciaire est lente et coûteuse et que les commissions des droits de la personne offrent une voie de recours rapide et peu coûteuse, présentement non accessible (à l'exception des provinces ci-haut mentionnées) aux victimes de discrimination en raison de leur orientation sexuelle. Le commentaire d'un participant souligne ce point "...je connais des cas amenés à la Commission des droits de Nouveau-Brunswick où la Commission a dû répondre "Nous regrettons mais nous ne pouvons rien faire, notre charte ne couvre pas votre cas..."". M. Fairweather a aussi parlé de la nécessité d'éprouver les lois avec des cas bien documentés à faits clairs, permettant l'établissement d'une bonne jurisprudence. En réponse à un intervenant lui demandant quelle serait la meilleure approche à prendre pour faire avancer la cause il lui suggéra d'amener à l'attention de la Commission, des témoignages de pratiques discriminatoires et de faire application au "Charter challenge fund" pour subventionner les frais légaux. Un autre membre de l'assistance, intéressé aux droits conjugaux pour couples homosexuel(le)s, questionna M. Fairweather sur les bénéfices tels les pensions. A ceci il répliqua en réitérant l'importance d'établir une bonne jurisprudence et en soulignant l'importance du témoignage d'experts pour ce faire. Il mentionna l'existence d'un tel témoignage qui attribuait un statut familial à la relation conjugale homosexuelle. Durant la conférence et encore par la suite, M. Fairweather a décrit le travail d'une commission des droits de la personne, non pas comme celui d'un gardien des valeurs morales, valeurs qu'il considère propres à l'individu, mais

de voir à ce que ces valeurs morales auxquelles nous avons tous droit ne sont pas utilisées pour enfreindre les droits de la personne.

ET ENCORE LE COLLOQUE...

Le colloque a offert des ateliers sur plusieurs thèmes comme ceux de la gestion sociale des homosexualités dans la communauté, à l'école, au travail; sur comment recevoir des bénéfices pour un(e) conjoint(e) homosexuel(le), sur les croyances chrétiennes et l'homophobie; sur les mouvements de gais et lesbiennes; des tables rondes ainsi que des analyses sociologiques, médicales, juridiques et médiatiques; et j'en passe. L'effort fourni par les collaborateurs et participants à ce colloque peut être qualifié de multidisciplinaire car il a réuni les contributions de spécialistes dans plusieurs domaines. Une contribution compréhensive, il faut toutefois se rappeler que ce colloque n'est qu'un début. L'étude de cette question vient d'être amorcée et le dévoilement de son genre de vie comporte toujours, pour l'homosexuel(le), des risques réels; ce fait, en limitant le nombre des dévoilements, crée un obstacle à l'avancement des connaissances et l'esquisse de législation qui leur assurerait une protection équitable. Même pour ceux qui ne font que prendre position, il y a risque de répercussions négatives. D'après un autre participant "...prendre position signifie devenir la cible des médias, ... moi même je ne prends position ici que parce qu'il n'y a aucun risque de discrimination..."

Les commentaires sur la soirée d'ouverture, recueillis durant le vin d'honneur qui eut lieu après la conférence, furent, en majorité, favorables et les participants semblaient enthousiastes et s'attendre à beaucoup plus de la fin de semaine. A une critique de la conférence qui jugeait que M. Fairweather aurait pu adresser la question plus directement, celui-ci rebuta: "Je ne sais pas comment plus direct que l'on peut être que de venir ici et déclarer que le parlement n'a pas fait son devoir et amendé la Charte". Malgré cette critique, tous semblaient d'accord pour dire que M. Fairweather était un homme remarquable pour son ouverture d'esprit, malheureusement, selon un participant, il n'est qu'un seul homme et cette cause requiert l'effort de plusieurs.

Avant de conclure, j'aimerais souligner la grâce avec laquelle le maître de cérémonie, M. Louis Richard, s'est acquitté de ses fonctions lors de cette soirée stimulante. Ce fait a été rehaussé lorsqu'un interrupteur, avec un manque de savoir vivre étonnant, a lâché "En français s.v.p., y'a d la traduction simultanée ici." M. Richard, de pair avec tous les autres à l'exception de M. Fairweather avait tenu ses discours en français durant la soirée mais utilisa l'anglais pour remercier ce dernier et clore la séance. M. Richard évita toute polémique déplacée en changeant tout simplement de langue. A ceux qui sont concernés, comme moi d'ailleurs, par la conservation de la langue française, je dirais: "Une place pour chaque chose et chaque chose à sa place." A cette séance intéressante du colloque, tenu sur un sujet de l'heure, ce commentaire n'était vraiment pas à sa place.



Art et Culture

“Pour n’importe qui” ou l’art d’être doux

par Réjean Roy

“Pour n’importe qui”, écrit par Rachel Saulnier avec des gravures de David Silverberg, a été lancé officiellement le mercredi 23 septembre dernier à la galerie d’art de l’Université de Moncton.

Née à Cap-Pelé au N.-B., Rachel Saulnier en est peut-être à son premier livre, mais elle écrit depuis toujours. D’ailleurs, ses écrits démontrent cette passion qu’elle a pour l’écriture et, plus particulièrement, pour la personnalité humaine et les relations interpersonnelles.

Dans la première partie, intitulée “La nuit d’une âme”, on retrouve des poèmes tels “Le mondain”, “Le temps brisé”, “Pour toi, pour n’importe qui”, etc. Cette série de textes se veut le portrait de cette vie qui est si cruelle parfois. En effet, l’auteur tente de nous montrer que la vie est triste lorsque les relations entre les êtres humains ne sont pas saines.

Ainsi, comme le dit si bien l’auteure: “Il y a de ces jours où la vie m’atteint avec une telle intensité que je voudrais pouvoir me fermer les yeux et mourir...” Je vis dans l’aridité. Je vis dans un désert. Je vis dans une nuit profonde, agrippée au dos de ma solitude comme sur les ailes d’un oiseau géant”.

“L’aube de l’esprit”, pour sa part, renferme six poèmes qui dessinent au fil des mots une lueur d’espoir dans la vie de l’auteure. En effet, étant moins sinistre que les premiers textes, la deuxième partie du livre montre qu’il y a toujours un peu d’espoir et qu’abandonner n’est pas la solution. “Tu me laisserais fleur sauvage dans le champ. Tu me permettrais de vivre. Tu me comprendrais.”

Enfin, dans “Paysages d’un cœur humain”, Rachel Saulnier peint un univers de sentiments qui nous sont si communs. Ceux-ci se suivent, se bousculent dans un ordre incohérent pour peindre l’Homme tel qu’il se présente dans la vraie vie. Bref, c’est le portrait de l’être humain en tant que prisonnier de ses sentiments.

“Pour un instant, je respire le parfum de ton nom. Pour un instant, laideur humaine redevient beauté humaine. Pour un instant, milieu infernal redevient promesse de milieu divin”.

Mais la beauté de ce superbe livre ne se termine pas là. En effet, David Silverberg, artiste de renommée internationale et professeur en arts graphiques à l’Université Mount Allison de Sackville au N.-B., a su rejoindre Rachel Saulnier dans ses rêves et a été capable d’exprimer par ses gravures ce que l’auteure tentait de dire avec des mots.

Sous le festival de couleurs que représentent ses gravures, on découvre dans la précision du détail toute la tristesse de l’être humain. Ainsi, les gravures telles “The Thistle”, “The River”, “Leaves”, “Lady in a colloseum hat” et “Sea Grasses” montrent l’être humain dans toute sa mélancolie, dans toute son impuissance face à la vie.

Bref, Rachel Saulnier et David Silverberg ont réussi à unir écriture et arts graphiques afin qu’il ne forment qu’une seule et même oeuvre de collection. C’est un livre d’une qualité rarissime, un véritable chef d’oeuvre pour la population acadienne.

“Humoristiquement parlant”

Vive la vermine!

par Réjean Roy

Dimanche matin, 4 octobre 1987 je déambule le long de la rue archibald à Moncton. A quelques pas à peine de la cité universitaire, je remarque quelque chose d’anormal.

Près de la résidence LaFrance, une foule imposante d’étudiants courent en tous sens. Étrange! Je presse alors le pas pour aller voir sur place ce qui se passe réellement.

Arrivé à la résidence, une peste déguelasse me monte au nez. Je me le pince alors avec une épingle à linge qui gisait à l’entrée puis me dirige vers la réception. Là, une grosse punaise me demande ce que je cherche. Dégouté de son attitude, je poursuis mon chemin sans dire mot.

Dans l’ascenseur, l’odeur persiste toujours. Je ne comprends pas! D’autant plus que la résidence est déserte. En effet, il n’y a pas un étudiant en vue. Je ne sais pas pourquoi!

Arrivé au 10^e étage, les portes s’ouvrent et je fais face à une bande de punaises qui jouent au hockey-boule dans le corridor. Celles-ci sautent de joie à ma vue et s’élancent vers moi, leur gueule montrant des crocs prêts à mordre. Je referme la porte d’ascenseur avec vitesse et la bloque du pied. Il faut bien dire que mon sang avait eu le temps de faire trois tours dans mes veines.

En redescendant, je décide de vérifier ce qui se passe sur les autres étages. Au 7^e, les portes s’ouvrent à nouveau, mais je ne perçois rien. M’aventurant dans le corridor, j’entrevois alors dans une chambre une multitude de punaises, d’araignées et de vers qui se saouilent comme des cochons. Incroyable! Couche aux fesses, ils se crient des bêtises et s’enflent la tête de cette musique infernale qui débauche toute oreille vierge. Ne voulant pas être vu, je me sauve à nouveau.

Au 3^e, je décide de m’arrêter. Là encore, une peste de dianizon m’étouffe. Des cris d’enfer attirent cependant mon attention. Je me dirige alors vers ceux-ci avec hésitation. En ouvrant légèrement la porte de la toilette, je remarque une jeune punaise attachée à une chaise au centre de la pièce. Autour d’elle, ses confrères la couvrent de confiture, de crème à barbe et de teintures diverses. Bref, il y avait de tout pour que cette jeune punaise n’oublie jamais cette soirée d’anniversaire pour le moins spéciale.

J’en avais assez vu! Je n’en revenais pas! Décidant de rebrousser chemin, je note sur mon passage qu’il y avait au centre de chacune des chambres un tas d’effets personnels recouvert d’un vieux drap. Bizarre!

Au sous-sol, enfin, je ne vois rien d’anormal. Une lueur au fond du corridor attire cependant mon attention. Dans la salle d’étude, il n’y a que des punaises à perte de vue. Celles-ci sont plongées dans leurs livres avec une telle concentration qu’elles ne remarquent pas ma présence. A côté se trouvent une multitude de gobelets de café qui n’ont pas encore été vidés de leur contenu. Je n’en reviens pas!

Empruntant les escaliers, je me retrouve à nouveau au 1^{er} étage. Me précipitant hors de cette résidence maudite pour ne pas être mordu par une quelconque punaise frustrée de ses mauvaises notes, je reviens sur mes pas. A ma suite, une camionnette on peut lire “exterminateur professionnel” roule tranquillement tout en dégageant une odeur de dianizon pour éloigner la vermine.

A la sortie de la cité universitaire, je reprends souffle. Sur un panneau publicitaire, je peux lire: Université de MONKEYton, l’Université de parasites...

Devenir C.A. pour atteindre le sommet

Le titre C.A. est un début, un tremplin vers d’innombrables possibilités. En tant que C.A., vous pouvez choisir votre milieu de travail: secteur industriel, fonction publique, établissement d’enseignement, cabinet de C.A. ou votre propre pratique.

Vous pouvez travailler n’importe où au Canada ou presque n’importe où au monde, si vous le souhaitez.

Quelle que soit la voie que vous choisirez, vous travaillerez avec des gens, vous les aiderez, vous découvrirez de nouvelles situations et devrez sans cesse relever de nouveaux défis.

La carrière de C.A. est accessible aux étudiants d’une grande variété de disciplines; elle n’est pas réservée à ceux qui ont un diplôme en commerce ou en affaires. Beaucoup d’étudiants ayant des antécédents en sciences humaines, mathématiques, sciences et génie se sont bâti une carrière enrichissante en tant que comptable agréé.

Songez à la carrière qui offre des possibilités... tenez compte de votre avenir!

NOTE HISTORIQUE: Références

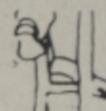
Au cours de l’histoire de la profession au Nouveau-Brunswick, dont les débuts remontent à plus de 71 ans, la décision ayant eu la plus grande portée a été celle d’exiger que tous les étudiants qui songent à faire carrière en tant que C.A. aient un diplôme universitaire.

Aujourd’hui, la norme d’excellence se poursuit. Pour que les comptables agréés puissent occuper leur juste place dans le monde des affaires et être reconnus comme pouvant résoudre les problèmes, ils ont besoin des avantages d’études universitaires générales - voilà la décision prise par le Comité d’éducation en 1987.

L’INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

THE NEW BRUNSWICK INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS

75, rue Prince William, Bureau 312
Saint John, Nouveau-Brunswick E2L 2B2
Tél: (506) 634-1588



AU KACHO AU KACHO

vendredi soir le 16 octobre

danse avec
orchestre

counting
zero

prix d'entrée: mermbres 4.00\$ non-membres 5.00\$

CAFÉ-JAM

LE 14 OCTOBRE
UNE AUTRE BONNE SOIRÉE

CÉCILE OUELLET

ULYSSE LANDRY

SI VOUS AVEZ DU TALENT
CONTACTEZ MARTINE BEAULIEU
OU TÉLÉPHONEZ AU KACHO
AU NUMÉRO 858-4487
POUR RÉSERVER
VOTRE TOUR

SAMEDI SOIR: PARTY EN BLANC

PRIX DE PRÉSENCE: GETTO BLASTER DE PLAGE (À L'ÉPREUVE DE L'EAU) AVEC CASSETTE ET COFFRE
ORGANISÉ PAR LA FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

SPECTACLES À VENIR: LE 23 OCTOBRE--THE PRISONNER
LE 25 OCTOBRE--DIMANCHE JAZZ AVEC CHARLIE GOGUEN
LE 30 OCTOBRE--ALAN GERBER ET JIM ZELLER
LE 06 NOVEMBRE--COUNTING TREE'S

Daniel

LEMMING

mardi 3 NOVEMBRE 87 à 20H30
MONCTON HIGH SCHOOL

Billets à sièges réservés \$15
(Remboursement de \$2 à la porte avec
carte étudiante et citoyens aînés)

Billets disponibles
aux deux Librairie Acadienne:
-Pavillon Léopold Taillon, CUM
-Place Champlain

Allo toi!

Billets disponibles
à compter du 14 octobre 87

UNE PRESENTATION
DES LOISIRS SOCIO-CULTURELS
CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON

